

le Ptit Frambaldéen



2025



Sommaire

Le mot du maire • 3

Finances • 4

Réalisations 2024 • 6

Projets 2025 • 9

Mayenne Communauté • 14

Rétrospective 2025 • 18

Tarifs • 22

Action sociale • 28

Vie associative • 32

Infos générales • 47

Dates à retenir • 60

Mairie

3, place de l'église
53300 Saint-Frambault-de-Prières

Tél : 02.43.00.87.78 - Fax : 02.43.00.84.50

<http://saintframbaultdeprieres.com>

email : mairiestframbaultdeprieres@wanadoo.fr

Ouverture au public

Lundi	8h15 – 12h15 Fermée l'après-midi
Mardi	8h15 – 12h15 13h30 – 18h
Mercredi	8h30 – 12h 13h30 – 18h
Jeudi	8h15 – 12h15 13h30 – 18h
Vendredi	8h15 – 12h15 Fermée l'après-midi
Samedi	8h30 – 12h



**AGENCE POSTALE
COMMUNALE**

Didier Christine

6, place de l'église

53300 St Frambault de Prières

Tél : 02.43.00.87.89

Fermée le lundi et mercredi

Mardi – Jeudi – Vendredi – Samedi : 8h45 à 12h15



Mot du Maire



Chères Frambaldéennes, chers Frambaldéens,

Ces dernières années ont été marquées par une dynamique de projets ambitieux visant à améliorer notre cadre de vie et à répondre aux attentes de tous.

Les Jeux Olympiques de Paris 2024 ont été l'occasion pour de nombreuses communes françaises de se mobiliser et d'investir dans leurs infrastructures sportives. Notre commune n'a pas fait exception. Grâce à l'élan impulsé par cet événement mondial, la commune a pu réaliser d'importants travaux d'aménagement, notamment la construction d'un city-stade et d'un terrain de sport 5x5 programmé en 2025.

Ces nouvelles infrastructures sportives vont enrichir considérablement l'offre de loisirs pour les habitants de tous âges. Elles favoriseront la pratique d'une activité physique régulière, renforcent le lien social et contribuent à dynamiser la vie locale.

Ces aménagements sont le fruit d'une volonté municipale de promouvoir le sport et de répondre aux attentes des habitants. Ils témoignent également de l'attractivité de notre commune et de son engagement en faveur d'un mode de vie plus sain et plus actif."

Notre école, c'est un peu notre deuxième maison ! Bien que nous ayons dû faire face à la fermeture d'une classe, l'esprit de communauté qui nous anime est plus fort que jamais. Ensemble, parents, enseignants et élèves, nous nous mobilisons pour maintenir nos effectifs et assurer un avenir radieux à notre école.

Soucieux de préserver notre environnement et de réduire notre impact énergétique, nous avons lancé un **audit énergétique** des bâtiments communaux (salles communales, école et foyer). Cette démarche nous permettra de mettre en place des actions concrètes pour améliorer la performance énergétique de nos bâtiments et réduire nos factures.

Nous avons également procédé à la **réfection du pont de la Lande du Fresne** et allons prochainement rénover le **beffroi de l'église**, des éléments patrimoniaux qui font la fierté de notre commune.

Enfin, nous avons souhaité encourager l'esprit d'initiative et la solidarité en mettant en place une **épicerie autonome API**. Ce projet novateur permettra à chacun de se procurer les produits de première nécessité en toute autonomie, tout en favorisant les circuits courts et les producteurs locaux dont l'ouverture devrait intervenir au 1^{er} trimestre 2025. Ces réalisations sont le fruit d'un travail collectif, mené par les élus du conseil municipal. Je tiens à les remercier de leur investissement dans ces projets.

Un immense merci à tous les employés municipaux, aux enseignants et aux bénévoles de nos associations. Votre travail est essentiel au bien-être de notre commune. Nous vous en sommes reconnaissants.

Ensemble, nous avons fait de Saint Frambault de Prières une commune dynamique et attractive. Je suis convaincu que nous continuerons à relever de nouveaux défis pour construire l'avenir de notre territoire.

Je vous souhaite une bonne année 2025 remplie de joie, de santé et de bonheur ; avec une pensée pour tous ceux qui ont perdu un être cher. Que 2025 soit une année de réussite et d'épanouissement pour chacun et chacune d'entre vous.

Très cordialement, Le Maire, *Thierry Moutel*

Finances

Budget primitif 2024

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Le vote du budget communal marque un acte politique fort au travers duquel se définit la feuille de route des actions menées par la municipalité. Pour rappel, les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget.

D'un côté, la **section de fonctionnement** assure la **gestion quotidienne** et la mise à disposition des services dont vous pouvez bénéficier tout au long de l'année. La **section d'investissement**, quant à elle, elle **prépare l'avenir**. Elle est liée aux projets qui feront varier durablement la consistance du patrimoine de la collectivité.

Dépenses fonctionnement : 1 177 827 €

Le budget permet d'offrir des services publics adaptés aux besoins des habitants comme l'entretien et le nettoyage de la voirie, les services liés à la jeunesse, l'entretien des bâtiments mis à disposition des citoyens (salles de sports, location de salles, terrains de sports, mairie, école publique), les subventions versées aux associations oeuvrant pour la commune, la rémunération du personnel communal etc. C'est ce que l'on appelle les dépenses de fonctionnement.

Charges à caractère général	397 620 €
Charges de personnel	360 550 €
Charges de gestion courante	148 865 €
Charges financières	44 000 €
Charges exceptionnelles	3 150 €
Autofinancement	213 942 €
Atténuation de produits	9 800 €

Recettes fonctionnement : 1 177 827 €

La fiscalité directe locale (notamment les taxes sur le foncier bâti et non bâti), les recettes fiscales indirectes, les dotations versées par l'État, les revenus d'immeubles et les produits financiers constituent les recettes de fonctionnement.

Vente de produits	330 300 €
Impôts et taxes	114 266 €
Fiscalité locale	356 100 €
Dotations, subventions, participations	173 851 €
Produits de gestion courante	47 500 €
Produits exceptionnels	1 700 €
Excédent antérieur reporté	154 210 €

INVESTISSEMENT

429 224 €

 de dépenses
d'équipement

281 262 €

 de subventions
d'équipement

100 %

d'autofinancement

Dépenses investissement : 771 704 €

Pont Landes du Fresne	245 755 €
City-stade	101 000 €
Cimetière : achat cavurnes	2 500 €
Salle de motricité	2 600 €
Achat mobilier	24 436 €
Eglise: restauration du beffroi	45 631 €
Audits énergétiques	7 656 €
Remboursement capital emprunts	152 000 €
Opérations financières	60 494 €
Déficit 2023 reporté	129 632 €

Recettes investissement : 771 704 €

Subventions d'équipements	281 262 €
FCTVA	53 000 €
Taxe aménagement	3 500 €
Réserves	220 000 €
Autofinancement	213 942 €

Fiscalité

Taxes	Bases impositions	Taux 2024	Recettes fiscales
Foncier bâti	834 600 €	45.44 %	379 242 €
Foncier non bâti	116 400 €	40.42 %	47 049 €
*Habitation	62 900 €	13.88 %	8 731 €
Allocations compensatrices			- 2 503 €
Total des recettes fiscales			432 519 €

* La taxe d'habitation s'applique uniquement sur les résidences secondaires.

L'État a diminué ses dotations, les taux d'impositions ont augmenté de 5%.

Plusieurs raisons ont conduit la municipalité à prendre cette décision impopulaire :

- Au niveau des bases fiscales du foncier bâti : une perte financière d'un montant de 70 000 € (impacte toutes les communes de France ayant sur leur territoire un centre d'enfouissement de déchets ménagers).
- Des charges croissantes : hausse des dépenses liées à l'inflation (énergie, matériaux de construction, hausse du point d'indice de la rémunération des agents etc...)
- Baisse de la dotation des droits de mutations.
- Maintenir un niveau d'investissement constant afin d'offrir des services de qualité à la population tout en maîtrisant les dépenses de fonctionnement.
- Anticiper la fermeture en 2026 du centre d'enfouissement de déchets présent sur la commune qui entraînera une perte annuelle de recettes communales d'un montant de 240 000 €.

Les taux d'impositions étaient maintenus depuis 10 ans. La municipalité n'a pas pris cette décision à la légère. Après une analyse approfondie des besoins de financement communaux et des capacités contributives des foyers, ces augmentations sont le dernier recours.

Réalisations 2024

City-stade

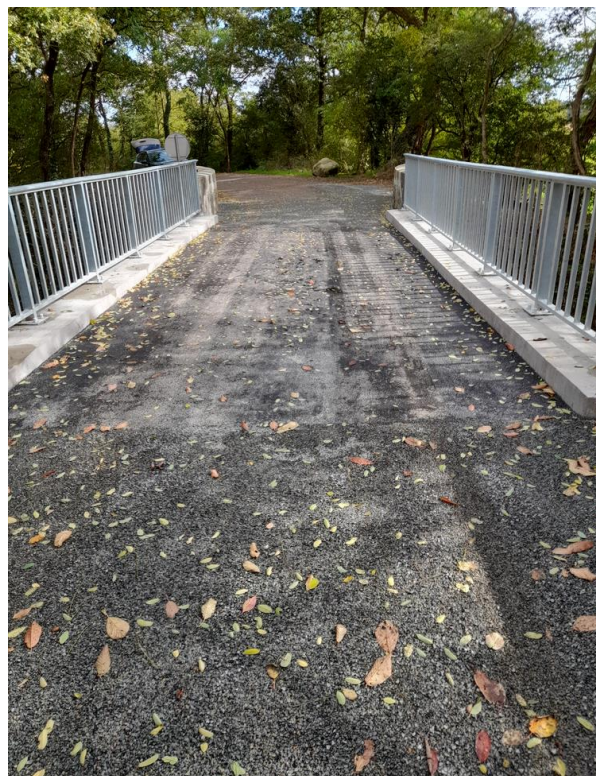
La municipalité a souhaité offrir un espace de loisirs libre d'accès en auto-gestion dans lequel, qu'ils soient sportifs ou non, les enfants, jeunes et adultes peuvent s'adonner à la pratique d'une activité sportive.

C'est un équipement important à la fois pour la mixité, la cohésion sociale, ainsi que pour le bien vivre ensemble, mais aussi le maintien des échanges intergénérationnels. Ce city-stade permet de compléter une offre de services pour la population et surtout le groupe scolaire situé à proximité.



Coût H.T. des travaux : 80 913 € / Subventions obtenues : 62 612 €

Pont « La Lande du Fresne »



Malgré quelques contrecoups administratifs et techniques, les travaux de restructuration de cet édifice réalisés par l'entreprise AGOR (53220 St Ellier du Maine) sont enfin achevés depuis octobre 2024.

Coût H.T. des travaux : 206 910 € / Subventions obtenues : 193 660 €

Salle de motricité : fresque murale



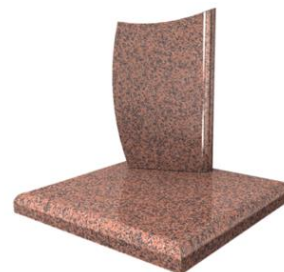
Epaulé par les enfants du centre des loisirs et les jeunes de l'AJF, un graffeur professionnel a réalisé une fresque décorative habillant les murs extérieurs du bâtiment et lui apportant couleur et dynamisme.

Coût H.T. des travaux : 2 280 €

Cimetière communal : achat de 5 nouvelles cavurnes

L'incinération est de plus en plus plébiscitée par les Français. Moins onéreuse que l'inhumation, elle reflète le respect des volontés du défunt, mais aussi une indéniable évolution des mœurs et des mentalités. Longtemps considérée comme marginale, l'incinération connaît un essor spectaculaire depuis plusieurs années. Aussi, il a été nécessaire d'acquérir de nouvelles cavurnes à la disposition des familles.

La cavurne est une petite cuve creusée dans le sol. Le titulaire de la case a l'obligation de faire installer, par une entreprise agréée, une dalle protectrice ou plaque de fermeture, plus ou moins personnalisable selon les souhaits du défunt et de la famille, de couleur rose (identique au colombarium). Cette dalle sert de support de fleurissement et permet d'y déposer une petite plaque.



Chaque cavurne peut recevoir 4 urnes cinéraires. Pour tout dépôt d'une urne, le concessionnaire doit en faire préalablement la déclaration en mairie (délai minimum de 24 heures). Cette opération est assurée sous contrôle des Pompes Funèbres.

Coût H.T. des travaux : 1 925 €

Eclairage public

Le programme pluriannuel de remplacement de certains mâts et de lanternes s'est poursuivi en 2024 et se terminera en 2025.

Coût H.T. des travaux : 32 550 €

Installation de supports de stationnement vélo



Dans le cadre de sa politique en faveur de la mobilité alternative à l'usage de la voiture, Mayenne Communauté souhaite inciter ses habitants à l'usage du vélo.

Afin d'améliorer le service rendu aux usagers du vélo sur le territoire communautaire, Mayenne Communauté a mis en place un fonds de concours destiné à l'installation de supports de stationnement vélo. A cet effet la commune a sollicité cette aide financière pour faire l'acquisition de 8 arceaux vélos (16 places) qui sont installés à l'école et devant la grande salle communale.



Coût H.T. acquisition : 800 €

Subvention obtenue : 400 €

Projets 2025

Créations de réserves d'incendie

Une rencontre sur la protection incendie de la commune avec un représentant du SDIS 53 a été réalisée en 2024.

Suite à cet état des lieux, des points à améliorer ont été mis en évidence : le manque de protection incendie concernant les hameaux des Riveries et de La Gare.

Le réseau d'eau potable desservant ces 2 hameaux ne permettant pas l'implantations de 2 bornes d'incendie (débits de pression insuffisants), le conseil municipal a donc opté pour la création de deux réserves incendie en citerne souple d'une capacité de 120 m3 chacune.



Coût prévisionnel H.T. des travaux : 52 500 € / subvention sollicitée 31 000 €



Hameau des Riveries



Hameau de la Gare

Construction de 2 logements par Mayenne-Habitat



Comme annoncé dans les précédentes éditions et après multiples rebondissements, le projet va se finaliser en 2025 : Mayenne-Habitat a décidé la construction de 2 logements locatifs sur le lot 3 dans la résidence « Les Prés fleuris ».

Supérette API : l'épicerie en libre-service

Depuis les années 1980, selon l'Agence France presse, près de 40% des communes françaises ont vu leur commerce de proximité fermer. Derrière ces rideaux abaissés, près de 11 millions d'habitants en France roulent plus de quinze minutes pour faire leurs courses.

Depuis 2022, la société API, qui a développé ces supérettes face au constat de désertification du monde rural, installe des mobil-homes dans des villages de plus de 700 habitants qui en sont dépourvus. C'est à cet effet qu'elle a pris contact avec la municipalité.



Ainsi, au 1^{er} trimestre 2025, une supérette d'un nouveau genre va ouvrir ses portes dans la commune : il s'agit d'une supérette autonome, connectée, sans épicier, ouverte à toute heure, de jour comme de nuit et chaque jour de la semaine. A l'intérieur, les clients peuvent y retrouver 700 références à des prix correspondant à ceux des supermarchés grâce à un partenariat avec le groupe de la grande distribution Carrefour.

Pour qu'une épicerie s'implante, elle doit être au moins à dix, vingt minutes d'une grande surface. Fréquemment, les rayons sont réapprovisionnés en produits frais, surgelés, mais aussi sucrés, salés, des produits locaux et même des produits d'hygiène. Cette tâche est effectuée par un « Apicier », un gestionnaire en charge du réapprovisionnement et de la maintenance. Dans cette épicerie 2.0, vous ne trouverez pas d'alcool dans les rayons : un choix assumé par la société API qui évoque un souci du contrôle de l'âge des acheteurs. Les supérettes API sont fabriquées à Mayenne par Rapidhome.



Comment ça marche ?

Autonome, connectée, sans épicier, ces mots peuvent rebuter de nombreuses personnes, mais en fait il est très simple d'y faire ses emplettes.

Il suffira d'installer et de s'inscrire sur l'application « Api Ma Supérette ». Un QR code sera ensuite mis à disposition et c'est celui-ci qui permettra à l'utilisateur de pénétrer dans le magasin. Pour ceux et celles qui ne sont pas à l'aise avec l'outil numérique, il sera possible d'obtenir une carte avec un QR code. Une fois les courses faites, il faudra payer via la caisse automatique et seulement par carte bleue. Les tickets de caisse ne seront pas imprimés, mais disponibles directement sur l'application.

Combien ça coûte à la commune ?

L'implantation d'un tel magasin a un coût pour la commune qui reste propriétaire du terrain sur lequel est implantée la supérette.

La commune a financé les travaux de la plate-forme et de tous les branchements (électricité et fibre) pour un coût de 4 500 € TTC et a apporté une aide financière d'investissement d'un montant de 3 000 € à la société API pour permettre son installation ainsi que pour l'animation commerciale lors de son ouverture..

Une convention d'occupation du domaine public d'une durée de 20 ans a été signée entre les deux parties, la société API versera une redevance annuelle de 600 €. La livraison est prévue au printemps.

Terrain de football 5 x 5

C'est dans le cadre du programme « Héritage Mayenne 2024 », mais également grâce à la participation de la commune à l'opération « Terre de Jeux », que ce nouvel équipement financé à 100% par le Département verra le jour en 2025.

Idéalement situé, à proximité du stade municipal, cette installation sera un complément intéressant pour s'initier à la pratique du football. Des créneaux seront disponibles également pour le groupe scolaire.



Restauration du beffroi de l'église

Les travaux programmés en 2024 consistant à consolider la structure en bois qui accueille les cloches, repositionner les cloches, restaurer l'escalier d'accès ont été reportés en 2025. Une cérémonie ouverte aux frambaldéens, en lien avec la paroisse d'Aron sera organisée lorsque les cloches remonteront dans le beffroi restauré.

Coût H.T. des travaux : 38 850 € / Subventions obtenues : 11 986 €

Entretiens terrains de football : location d'un robot-tondeuse



La commune innove pour la tonte des terrains de foot : depuis le début de l'année, ils sont entretenus par un robot-tondeuse qui fonctionne en toute autonomie grâce à un relais satellite programmé par un point GPS et qui est commandé à distance par une application gérée par les services techniques. Une alerte se déclenche dès qu'on cherche à le toucher.

Utilisant la technique du mulching, plus écologique et plus léger qu'une tondeuse, cet équipement limite donc la portance au sol, permet d'avoir une tonte quotidienne éliminant les herbes indésirables et favorisant une pelouse de meilleure qualité, de quoi ravir les utilisateurs.

Autre avantage et pas des moindres : diminution de la fourniture d'engrais, suppression du ramassage, du stockage et du recyclage du gazon tondu.

Après consultation d'entreprises, c'est la société Lesieur qui a été retenue selon les conditions suivantes : contrat de location de 5 ans, coût annuel HT : 7 770 €. L'entreprise Robieux interviendra pour les passages du roto-fil (mains courantes, buts et autour des vestiaires) pour un coût annuel HT de 1 470 €.

Projets non communaux

Projet d'implantation d'une entreprise à Hercèus

La société Resotainer dont le siège social est à Sète (34) a déposé en mairie une demande d'autorisation d'urbanisme (en cours d'instruction) à Hercèus sur la parcelle D748 aux abords du rond à l'angle de la RD 34 et la RN 12. Le projet consiste à :

- La création d'un site de self-stockage composé de 3 bâtiments de plain-pieds en containers maritimes recyclés.
- L'installation d'une centrale photovoltaïque composée de fermes installées au sols (auto-consommation et revente en surplus).

L'entrée se ferait depuis la RN12 via le chemin communal, la sortie se fera au Nord-Est du site sur la RD 34.

Resotainer est une entreprise familiale française du self-stockage de la vente et la location de conteneurs maritime en France avec plus de 45 agences. Elle proposera la location de box de stockage pour particulier et professionnel.



Étude sur l'implantation d'une antenne téléphonique Orange

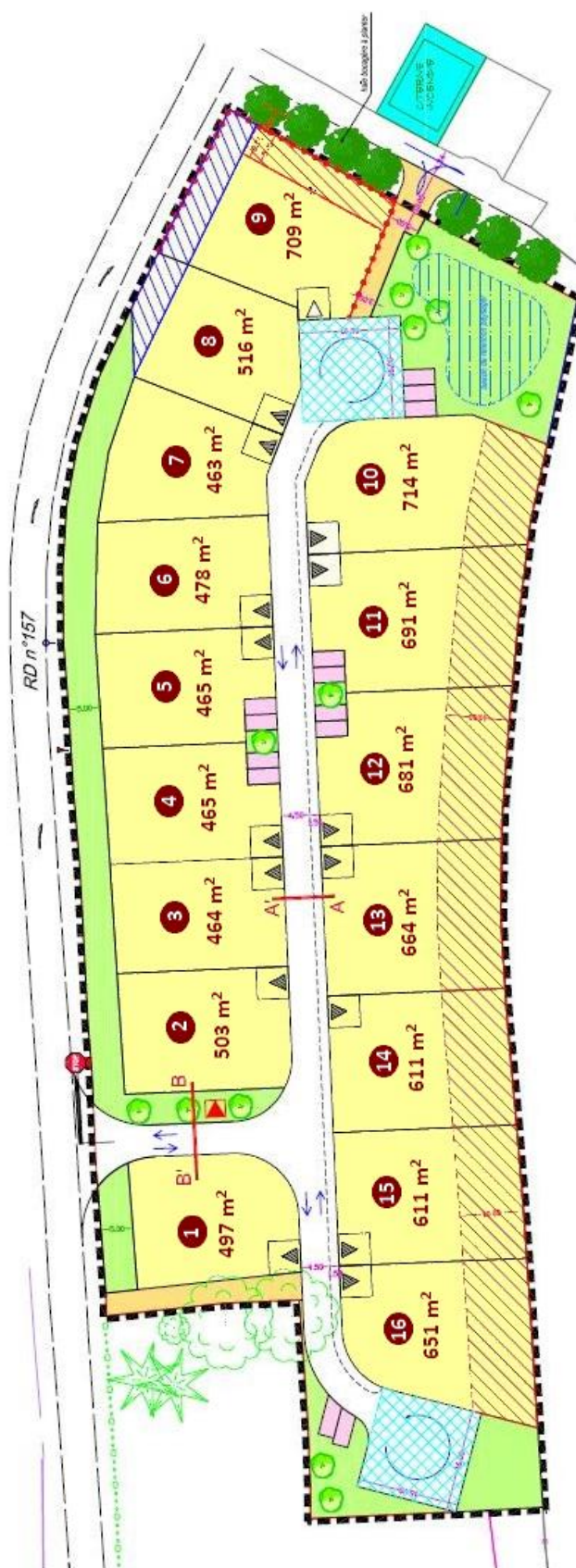
La société ORANGE a pour projet l'implantation d'une antenne-relais sur un terrain privé : Lieu-dit « le champ blot » – voie communale Chedouet - Parcelle C 1479.

La commune n'a pas le pouvoir d'accepter ou de refuser un projet de création ou de modification d'antenne relais, sauf pour non-respect de la réglementation d'urbanisme.



L'installation de cette nouvelle antenne-relais est un des engagements pris par les opérateurs auprès du gouvernement et de l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes) dans le cadre du programme d'amélioration de la couverture en téléphonie mobile.

Lotissement « Le Verger » : Prix de vente : 44 € HT/m²



LEGENDE :

- Périmètre du lotissement (13072 m²) environ
- Surfaces cessibles 9845 m² environ
- Chaussée (enrobés noirs)
- Places de stationnement dans les espaces communs
- Cheminement piétons
- Espaces verts
- Accès automobile unique imposé au lot
- Accès automobile unique préconisé au lot
- Accès interdit au lot
- Aire de stationnement non close sur rue imposée en domaine privé correspondant à l'unique accès automobile du lot.
- Zone non constructible hors travaux de clôture
- Zone non constructible hors travaux de clôture et hors bâtiments annexes
- Arbres existants
- Haie bocagère à constituer
- Arbres projetés
- Pote de transformation (position approximative)
- Citerne incendie.



En bref,

Budget principal 2024 :

Section fonctionnement	37 406 764 €
Section investissement	14 273 748 €

Où en est le projet de pôle culturel et jeunesse inter-communal de Lassay-Les-Châteaux ?

Nouvel équipement de Mayenne Communauté, le bâtiment qui sera livré en 2025, a pour vocation de regrouper les entités culturelles et jeunesse du territoire du Horps-Lassay afin de leur offrir un lieu ouvert et évolutif adapté aux nouvelles pratiques.

Le projet s'étend sur 3 niveaux pour répondre à chacune des activités principales à savoir une médiathèque, un conservatoire de danse, de musique et de théâtre, un espace jeune et une salle d'actions culturelles.

Il a été pensé comme « un jardin de culture » et s'insère dans une place de vie intergénérationnelle, en complémentarité du collège et des équipements sportifs.

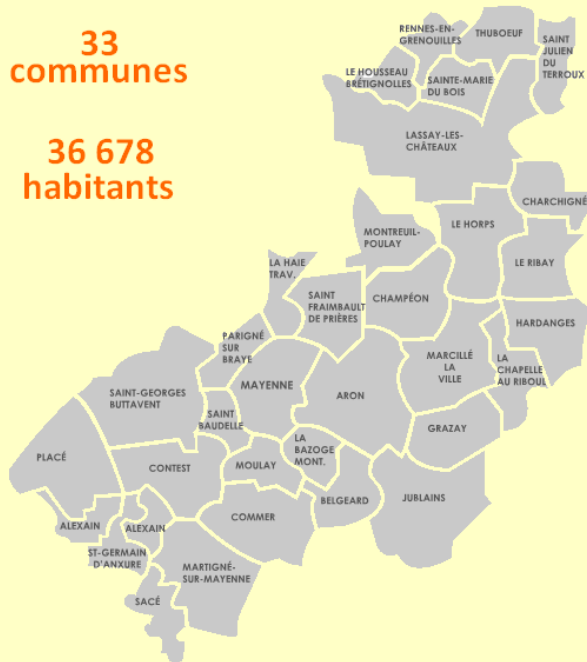
La production de chaleur sera fournie par la chaufferie bois communale. Le bâtiment sera équipé de panneaux solaires dont une partie de la production pourra être redirigée vers les équipements communaux.



Coût TTC des travaux : 5 856 720 €

**33
communes**

**36 678
habitants**



Projet de halle d'athlétisme.

La salle, imaginée avec une charpente en bois, accueillera huit couloirs en ligne droite et trois couloirs en anneaux de 200 mètres. Des sautoirs seront aménagés pour les sauts (longueur, hauteur, perche et triple saut, en plus d'une cage pour pratiquer le lancer de poids).

Le site retenu est le parc des sports Claude Leblanc à quelques mètres des installations athlétiques extérieures.

Ce sera principalement une salle pour la pratique au quotidien, pour les athlètes licenciés bien sûr, mais aussi pour les scolaires et notamment ceux du Pôle départemental du Lycée Don-Bosco de Mayenne.



Coût prévisionnel TTC des travaux : 4 940 916 €

Logement pour les 15-30 ans : L'hébergement temporaire chez l'habitant est peut-être la solution

Depuis septembre 2023, l'association départementale pour le logement des jeunes (ADLJ) a lancé une nouvelle solution d'hébergement temporaire chez l'habitant. Cette initiative permet aux 15-30 ans de profiter de nuits chez l'habitant à un tarif avantageux. L'association recherche des hébergeurs.

La priorité est donnée aux jeunes de 15 à 30 ans. Le jeune doit chercher un logement le temps d'un stage, une formation, une alternance, un apprentissage... Il y a aussi des personnes en CDD ou CDI qui arrivent sur le territoire. Ça peut être une solution intermédiaire.



Du côté de l'hébergeur :

Une chambre inoccupée chez vous ? Bénéficiez d'un savoir-faire professionnel, d'une indemnité de séjour et vivez une expérience enrichissante !

L'association fait concorder des profils d'hébergeurs et d'hébergés. C'est une réponse de courte, moyenne ou longue durée qui peut répondre aux besoins des jeunes.

Du côté de l'hébergé :

Vous venez de trouver un emploi, un stage, une formation sur le territoire ? Vivez l'expérience de l'hébergement chez l'habitant !

L'association peut trouver un hébergement en 24 à 48h si besoin. L'hébergé doit seulement fournir ses draps. Le tout pour 15 € à 17 € la nuit ou dans la limite de 270 € à 290 € par mois. L'Hébergement Temporaire chez l'Habitant (HTH) est un dispositif rassurant pour tous, parents, jeunes et hébergeurs. Cela peut concerner des étudiants, des stagiaires ou des salariés.

Mobilité : location de vélos à assistance électrique (VAE)



Testez, roulez et adoptez le vélo à assistance électrique pour vos déplacements du quotidien et domicile-travail.

Depuis le 01/04/2024, Mayenne communauté propose des vélos à assistance électrique à la location réservés aux personnes majeures justifiant d'une résidence principale sur le territoire de Mayenne Communauté.

Le service est accessible dans la limite des vélos disponibles et de 2 vélos par foyer. L'utilisateur souhaitant louer un VAE s'inscrit lui-même sur la plateforme de réservation disponible sur le site de Mayenne Communauté.

Vous pouvez louer un vélo uniquement sur les périodes suivantes :

- 3 mois pour 81 €
- 6 mois pour 141 €
- 12 mois pour 252 €

Le retrait et la restitution des vélos ont lieu sur le site d'Au Grand Bi, 43 rue St Martin, 53100 MAYENNE.

Relais Petite Enfance : au service des parents



Le Relais Petite Enfance vous informe :

- Sur les différents modes d'accueil des jeunes enfants existant sur le territoire.
- Sur les modalités d'emploi d'une assistante maternelle.

A Mayenne

Maison de la Petite Enfance
36 rue de la Madeleine

Information sur rendez-vous

- Le lundi et le vendredi de 13h30 à 17h30
- Le mercredi de 9h à 12h

A Lassay-Les-Châteaux

France Services
15 Grande rue

Information sur rendez-vous
Le mercredi de 14h à 17h

relaispetitenfance@mayennecommunaute.fr

02 43 30 30 03

Urbanisme : permanences Mayenne Communauté

Pour vous accompagner...

Le service mutualisé d'Application du Droit des Sols (ADS) de Mayenne ville et Communauté assure une mission de prestation de services pour le compte de l'ensemble des communes membres en instruisant pour elles les demandes d'urbanisme (excepté St Georges Buttavent qui assure son instruction de manière autonome). Les décisions finales sur les demandes restent toutefois de la compétence des maires des communes.

Pour vous accompagner dans vos projets et démarches, des permanences sont organisées par Mayenne Communauté en 3 points du territoire (sur rendez-vous uniquement) :

- Le mardi matin de 8h30 à 12 h à Mayenne
- Le jeudi matin de 9h à 12 h à Lassay-Les-Châteaux
- Le vendredi matin de 9h à 12 h à Martigné-sur-Mayenne

Pour prendre rendez-vous, contactez le service d'Application du Droit des Sols le lundi de 13h30 à 17h, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, sauf lundi et mercredi matin.

Contact 02 43 30 48 50 urbanisme@mayennecommunaute.fr



Déposer votre demande

Vous pouvez déposer vos demandes d'urbanisme :

- Sous forme numérique depuis un espace personnel du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) de Mayenne Communauté via le lien : <https://gnau36.opiris.fr/mayennecommunaute/gnau/#/>
- Sous forme papier dans la mairie du lieu de votre projet en 3 exemplaires identiques.

Rappel :

Mayenne Communauté facture aux communes concernées le coût lié à l'instruction des actes qui s'établissent sur les bases unitaires suivantes :

- Certificat d'Urbanisme opérationnel : 61 €
- Déclaration Préalable : 106 €
- Permis de construire : 151 €
- Permis de démolir : 121 €

« Territoire de bocage », le programme bocage 2024-2026

Le bocage en Mayenne est un élément essentiel du paysage lié à son passé agricole et à la grande place de l'élevage sur ce territoire. Pour autant, l'évolution de l'agriculture au fil des décennies a fortement impacté le linéaire bocager.

Les services écosystémiques de la haie sont reconnus. Les haies jouent un rôle primordial dans le cycle de l'eau et sa qualité en favorisant l'infiltration, en freinant l'érosion. La haie sert d'abri pour les animaux en apportant de l'ombre, en coupant le vent. Elle est support de nombreuses espèces comme les pollinisateurs et joue un rôle important en tant que corridor écologique.

Le changement climatique se fait déjà sentir sur le territoire avec des épisodes climatiques violents, des périodes de sécheresse plus longues. Le bocage joue un rôle de régulation de ces aléas climatiques en apportant fraîcheur et en tant que puits de carbone.

Les élus de Mayenne communauté ont approuvé un programme bocager destiné à préserver et valoriser le bocage, de 2024 à 2026. Le budget s'élève à environ 1,4 million d'euros. Il sera financé par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et le Département, en plus de Mayenne communauté (254 300 €).

Il permet le financement des plantations de haies, vergers, bosquets et projets d'agroforesterie à destination des particuliers, entreprises, communes et agriculteurs. Il soutient l'accompagnement des bénéficiaires sur la gestion durable de la haie, le développement d'une culture commune autour de l'arbre et du bocage et la mise à disposition d'un technicien bocage pour mener à bien le programme.

Mayenne Communauté a pour objectif de planter 20 km de haies par an et finance les travaux à hauteur de 80 %.



Démarches :

Les personnes intéressées ou ayant besoin de renseignements divers (réglementaire, entretien, gestion durable...etc.) peuvent contacter le technicien bocage soit par mail :

quentin.cretois@mayennecommunaute.fr

ou au 06 84 71 93 22



Si le programme d'aides concerne en majorité les agriculteurs, les communes et les citoyens peuvent donc aussi en bénéficier. En plus de la subvention, le programme propose une aide technique et un accompagnement aux démarches administratives. Choix des essences, emplacement, talus, le technicien bocage accompagne chaque usager. Les travaux sont pris en charge entièrement par une entreprise missionnée par Mayenne Communauté.

France services : Une offre de proximité et de qualité

Demande de carte nationale d'identité, question sur les allocations familiales, changement d'adresse postale... Avec la création de 2600 points d'accueil France services, des conseillers sont présents sur tout le territoire français pour accompagner les citoyens dans leurs démarches.

En ville ou en campagne, en métropole ou en Outre-mer, ce sont en tout 2600 France services qui ont ouvert leurs portes sur l'ensemble du territoire depuis janvier 2020. Partout en France, vous pouvez accéder à une France services située à moins de 30 minutes de votre domicile.

Ces guichets sont présents dans des structures fixes, portées notamment par les collectivités territoriales, mais aussi dans une quarantaine de sous-préfectures. Les conseillers France services peuvent s'appuyer sur des correspondants au sein de ce réseau de partenaires pour vous aider dans les situations les plus complexes.



France services / Mayenne

Hôtel de ville et de Communauté

10, rue de verdun

Du lundi au vendredi :

8h30-12h / 13h30-17h30

☎ 02 43 30 48 55

franceservices.mayenne@mayennecommunaute.fr

France services / Lassay-Les-Châteaux

15, grande rue

Du lundi au jeudi :

8h30-12h30 / 13h30-16h30

Vendredi 8h30-12h30

☎ 02 43 00 16 36

franceservices.lassay@mayennecommunaute.fr



Pour un déplacement efficace, Je me munis de mon **téléphone portable**, mon **adresse mail** avec le mot de passe, mais aussi pour :

- Un dossier CAF : mon n° de sécurité sociale, mon mot de passe, mon dernier avis d'imposition, ma carte d'identité.
- Un dossier d'assurance maladie (AMELI) : mon n° de sécurité sociale, mon code confidentiel.
- Un dossier d'assurance retraite (CARSAT) : mon n° de sécurité sociale, mon mot de passe.
- Un dossier pôle emploi : mon identifiant, mon mot de passe, un CV papier ou sur une clé USB si possible.
- Un dossier MSA : mon n° de sécurité sociale, mon mot de passe...

Permanences autres communes

Martigné-sur-Mayenne (mairie)

Tous les lundis 9h-12h30 – 13h30-17h

Marcillé La Ville (mairie)

3ème jeudi matin du mois 9h-12h

La Chapelle au Riboul (mairie)

2ème jeudi matin du mois 9h-12h

Grazay (mairie)

3ème jeudi après-midi du mois 14h-17h

Les permanences n'ont plus lieu sur la commune en raison du faible nombre d'administrés présents lors de celles-ci.

Rétrospective 2024

Installation d'un nouveau défibrillateur



Un nouveau défibrillateur, installé à l'extérieur sur la façade du foyer des jeunes, coté place, a été mis en service. Celui-ci vient compléter ceux déjà mis en place à la salle communale et aux vestiaires de football. Le coût financier s'est élevé à 2 100 € HT financé à hauteur de 1 000 € par le Crédit Mutuel que l'on remercie.

Il convient de rappeler la démarche à suivre lors d'un accident et notamment en cas d'arrêt cardiaque : *« constater, sécuriser, appeler les secours (le 18), voir ce qu'on peut faire »*. Pour vous initier aux gestes de premiers secours et repérer les défibrillateurs, il existe l'application gratuite Staying alive.

« Escales au bord de l'eau » - 2ème édition



Sous la direction du CPIE Mayenne Bas Maine, la tournée d'Escales au bord de l'eau est revenue début juillet animer le site de « La Plage ».

L'occasion de profiter en famille, entre collègues ou entre amis, d'un moment festif tout en musique et en profitant d'un cadre naturel.

Cet événement festif et gratuit a pour objectif de valoriser les bords de la Mayenne pendant l'été. Il s'agit de mettre en lumière les enjeux environnementaux de plusieurs sites au bord de la rivière et inciter les mayennais à découvrir le patrimoine naturel de ces sites.

Groupe scolaire « Henri Dès » : l'heure de la retraite a sonné pour Jean Renault

Début juillet, avant de partir pour les grandes vacances, une cérémonie s'est tenue à l'école pour fêter le départ en retraite de Jean Renault en poste depuis 1995 au sein du groupe scolaire.

Pour son pot de départ, une cinquantaine de parents, d'élus, de collègues et au moins autant d'enfants étaient présents pour remercier cet instituteur emblématique dont le leitmotiv était « Travaillez en équipe ! ». Malheureusement son poste n'a pas été remplacé à cause de la fermeture d'une classe lors de la rentrée scolaire 2024-2025.



Chantiers « argent de poche »



Le chantier « argent de poche » est une initiative locale mise en place par la municipalité pour offrir aux jeunes (de 16 à 18 ans), l'opportunité de travailler sur des petits chantiers publics (comme du jardinage, du nettoyage de la voirie ou des travaux légers) en échange d'une rémunération symbolique (15 € la demi-journée). C'est une manière de se faire un peu d'argent en participant à l'amélioration de leur commune.

**Pour l'année 2025,
Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 15 avril**

Armistices

C'est lors du conseil municipal du 12 juillet 1920, présidé par M. Marcel Girault, que fut décidée la construction du monument aux morts.

Le devis en était de 5.167 Francs. L'inauguration eue lieu le dimanche 23 octobre 1921.



Face aux noms inscrits sur le monument, nous nous souvenons de tous les morts pour la France qui trouvent le repos dans nos mémoires reconnaissantes. Les 8 mai et 11 Novembre, ces moments de recueillement sont dédiés à tous ceux qui sont tombés pour défendre notre Nation, notre liberté, nos valeurs, sur notre sol comme en opération extérieure.

« 1 arbre, 1 naissance »

« Un arbre, une naissance » célèbre chaque année les enfants nés sur la commune dont les parents sont résidents. Les familles de Chris, Ambre, Emile et Paul ont répondu présent et ont planté en présence des élus et de Christophe, agent communal leur arbre identifié par leur prénom et leur date de naissance. Geste très écologique et hautement symbolique de l'enfant qui grandit avec son arbre. La plantation a été suivie d'un verre de l'amitié offert par la municipalité.



Inauguration du pont de La Lande du Fresne



Samedi 14 décembre : En présence de Mme La Préfète, M. Chevrollier et Mme Doineau, sénateurs, M. Favennec, député, M. Dujarrier, conseiller départemental.

Décorations de Noël

Début décembre, les enfants fréquentant le centre de loisirs accompagnés des membres de la commission fleurissement ont installé les décorations réalisées par les résidents de St Georges de Lisle près du carrefour route de Mayenne.



Les traditionnelles illuminations ont été mises en service par l'entreprise Plein Ciel (coût annuel 4 500 € TTC).

La féerie des fêtes de fin d'année a duré quatre semaines.



SALLES COMMUNALES	Habitants hors commune	Habitants commune	(1) Associations communales
Caution Petite salle	520,00 €	520,00 €	520,00 €
Caution Petite salle	260,00 €	260,00 €	260,00 €
Grande salle + petite salle	520,00 €	338,00 €	260,00 €
Grande salle	360,00 €	234,00 €	180,00 €
Petite salle (70 personnes) + petite cuisine + EDF	314,00 €	204,00 €	157,00 €
Grande cuisine + chambre froide	126,00 €	82,00 €	63,00 €
Journée supplémentaire grande salle	120,00 €	78,00 €	60,00 €
Journée supplémentaire petite salle	85,00 €	55,00 €	42,00 €
Journée supplémentaire petite et grande salle	170,00 €	111,00 €	85,00 €
Vin honneur grande salle	119,00 €	78,00 €	60,00 €
Vin honneur petite salle	63,00 €	41,00 €	32,00 €
Électricité grande salle (coût kwh)	0,344 €	0,344 €	0,344 €
Sonorisation grande salle	35,00 €	35,00 €	35,00 €
Vaisselle (couvert complet / personne)	1,00 €	0,98 €	0,98 €
Vaisselle (uniquement verres + tasses)	0,32€	0,32 €	0,32 €
(2) Forfait ordures ménagères grande salle	8,00 €	8,00 €	8,00 €
Forfait ordures ménagères petite salle	4,00 €	4,00 €	4,00 €
Forfait OBLIGATOIRE grande salle	68,00 €	68,00 €	68,00 €
Forfait OBLIGATOIRE petite salle	32,00 €	32,00 €	32,00 €
Réunion – Conférence grande salle	118,00 €		
Réunion – Conférence petite salle	62,00 €		
(1) Toute association communale organisant des manifestations à but lucratif a droit à la gratuité de la salle communale, cependant il restera à leur charge : consommation électricité, location de vaisselle, forfait ménage.			
(2) Badge remis aux locataires (hors Mayenne-Communauté) pour l'utilisation des containers semi-enter-rés.			

SERVICE ASSAINISSEMENT

Abonnement (part communale HT)	Consommation
61.61 €	1.159 le m ³

FORFAIT ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La participation pour l'assainissement collectif (PAC) a été créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative n° 2012-354 du 14 mars 2012 pour permettre le maintien du niveau actuel des recettes des services publics de collecte des eaux usées et pour satisfaire les besoins locaux d'extension des réseaux, notamment dans les zones de développement économique ou urbain.

Pour les constructions nouvelles, ainsi que pour les constructions existantes à raccorder, un montant unique forfaitaire (par opération d'urbanisme) a été fixé à 550 € HT.

PUITS FORFAIT ASSAINISSEMENT

Forfait annuel aux usagers propriétaires d'un puits privatif pour la consommation domestique et raccordés au réseau d'évacuation des eaux usées

Ce forfait est déterminé selon la composition du foyer

1 occupant	30 m ³
2 occupants	60 m ³
3 occupants	90 m ³
4 occupants et plus	120 m ³

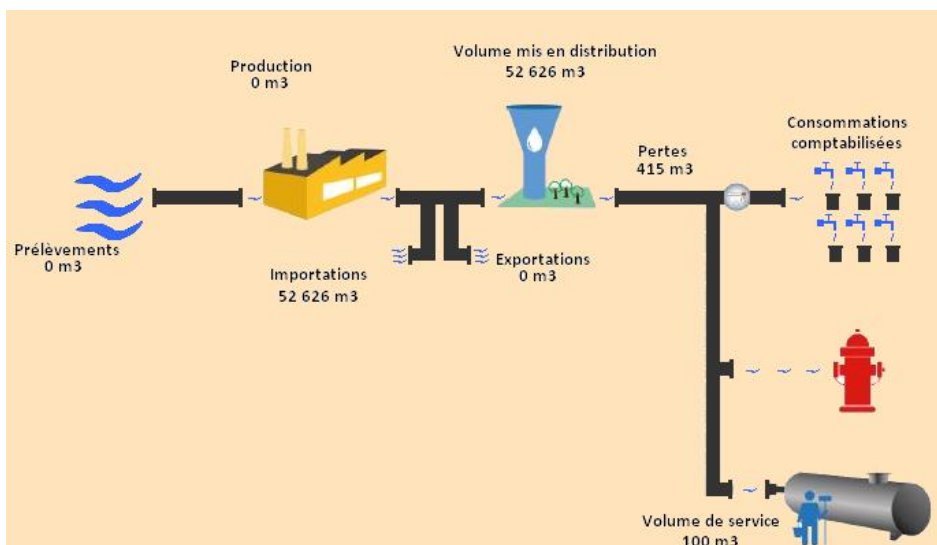
SERVICE EAU POTABLE

Abonnement (part communale HT)

41.96 €

Consommation

0 à 200 m ³	0,265 €
201 à 1 000 m ³ €	0,224 €
> 1 000 m ³	0,185 €



Habitants desservis :
1 001

Linéaire de réseaux :
29.52 kms

Nombre de compteurs :
446

Rendement réseau :
99.21 %

Qualité de l'eau :
Taux de conformité micro-biologique : 100 %

Prévenir les fuites d'eau : Pensez à relever le compteur

Une fuite d'eau, même faible peut très vite faire monter votre facture !

GOUTTE À GOUTTE



4 à 5 litres
d'eau par heure
(35 à 40 m³/an)

Environ
210 €/an

MINCE FILET D'EAU



15 à 19 litres
d'eau par heure
(140 à 160 m³/an)

Environ
850 €/an

CHASSE D'EAU QUI FUIT



25 à 40 litres
d'eau par heure
(220 à 350 m³/an)

Environ
1850 €/an

En hiver, je protège aussi mon compteur du froid !



- Entourez-le de plaques de polystyrène pour le protéger du gel et des éventuels chocs.
- Il est déconseillé d'utiliser du papier ou du tissu car ils conservent l'humidité.
- Des housses spécifiques protège-compteur sont également disponibles dans le commerce.

SERVICES PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES *

Accueil périscolaire (Forfait ½ heure selon QF)		ALSH Municipal * (selon QF)		
		QF	Journée	½ journée
< 1099 €	0.45 €	< 1099 €	7.63 €	4.44 €
1100 € à 1399 €	0.47 €	1100 € à 1399 €	8.28 €	5.09 €
> 1400 €	0.49 €	> 1400 €	8.93 €	6.17 €

Cantine (selon QF)	
< 1099 €	3.86 €
1100 € à 1399 €	4.36 €
> 1400 €	4.85 €

Le coût de la cantine scolaire est un enjeu majeur pour de nombreuses familles. Afin de garantir l'accessibilité à ce service, la municipalité a mis en place le quotient familial, à partir de l'année scolaire 2024-2025, pour adapter les tarifs en fonction des ressources des foyers.

* En vertu de l'article D611-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les factures mensuelles inférieures au seuil de 15 euros sont reportées sur la facturation suivante.

Inscriptions, du nouveau avec bientôt la mise en place d'un portail familles BL.Enfance

Pour une meilleure organisation et une meilleure gestion, la commune va mettre en place au cours du 1^{er} semestre un nouveau logiciel « BL.enfance / portail famille ». Ce logiciel permettra d'assurer l'ensemble des traitements indispensables au bon fonctionnement du service Enfance : inscriptions, réservations, pointages et facturations.

Via une plateforme en ligne accessible depuis une tablette, un téléphone portable ou un ordinateur, les familles pourront :

- Créer leur compte et Inscrire en ligne leurs enfants aux différentes prestations (cantine, activités scolaires et périscolaires).
- Régler en ligne 24h/24 leurs factures et visionner l'historique.
- Déposer tous les justificatifs d'inscriptions nécessaires aux différentes prestations (fiche sanitaire, attestation CAF, etc...).
- Poser leurs questions, recevoir les programmes des activités etc...

Dès lors que la plateforme sera accessible :

- Les foyers recevront un mail accompagné d'un n° d'abonné nécessaire à la création de leur compte.
- Les foyers pourront alors inscrire leurs enfants aux différents services périscolaires et extrascolaires souhaités selon des limites de date et de périodes qui seront précisées.
- Toutes les inscriptions se feront obligatoirement et uniquement en ligne.
- Les inscriptions papier ou par téléphone ne seront plus acceptées.

Cimetière communal		Columbarium		Cavurne	
Concession 15 ans	59.00 €	Case (4 urnes)	683.00 €	Case (4 urnes)	347.00 €
Concession 30 ans	113.00 €	PLUS concession 15 ans	211.00 €	PLUS concession 15 ans	59.00 €
Concession 50 ans	167.00 €	OU PLUS concession 30 ans	406.00 €	PLUS concession 30 ans	113.00 €

- Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir : gratuit

TARIFS MAYENNE COMMUNAUTÉ

Redevance incitative

Mise en place depuis 2014, la redevance incitative concerne tout le monde : **locataires et propriétaires occupants**.

Elle se compose d'un abonnement à l'année et d'une part variable où sont inclus un nombre de dépôts.

La redevance poursuit trois objectifs : la réduction des déchets, l'équité entre les usagers et la maîtrise des coûts.

Le montant de la redevance incitative comprend un ensemble de services et de charges



Ordures ménagères
résiduelles



Les recyclables
et le verre



Les déchetteries



Structure
et fonctionnement

Grille tarifaire : Foyers en conteneurs semi-enterrés

Composition du foyer	Volume du bac	Facture annuelle de base	Prix d'un dépôt supplémentaire
Autre type d'habitat	60 L	121.58 € Comprenant 91.34 € pour l'abonnement Plus 30.24 € incluant 18 dépôts 60 L)	2.76 €
Résidences secondaires	60 L	101.42 € Comprenant 91.34 € pour l'abonnement Plus 10.08 € incluant 6 dépôts 60 L)	2.76 €



**CE GENRE DE STREET ART,
NON MERCI !**

DÉPÔTS SAUVAGES
135 EUROS
D'AMENDE

On a beau faire de la pédagogie, rien n'y fait !

Visiblement, il y en a qui n'ont toujours rien compris : ici des bidons d'huile de vidange, là des sacs remplis de vêtements, des couches ou encore des déchets pas triés. Il est malheureusement courant de croiser des dépôts sauvages d'ordures sur la commune.

Ces comportements inciviques impactent financièrement la collectivité qui doit intervenir pour nettoyer et remettre en état les espaces souillés.

Les élus de Mayenne Communauté ont décidé de sanctionner davantage les auteurs de dépôts sauvages de déchets. Pour cela ils ont choisi d'augmenter le montant de l'amende qui est passée de 80 € à 135 €.

En 2024, 3 amendes ont été appliquées sur notre commune : tolérance zéro !

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE DE ST FRAMBAULT DE PRIERES

Janvier	Juillet
Février	Août
Mars	Septembre
Avril	Octobre
Mai	Novembre
Juin	Décembre

Mardi	9h30 - 11h45 13h30 - 15h30	7h - 10h45
Jeudi	9h30 - 11h45 13h30 - 15h30	7h - 10h45
Vendredi	9h30 - 11h45 13h30 - 15h30	7h - 10h45
Samedi	13h30 - 15h30	



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE DE PARIGNE SUR BRAYE



Janvier	Juillet
Février	Août
Mars	Septembre
Avril	Octobre
Mai	Novembre
Juin	Décembre

Lundi			
Mardi			
Mercredi	9h30 - 11h45	9h30 - 11h45	7h00 - 13h00
Jeudi	13h30 - 17h00	13h30 - 18h00	
Vendredi			
Samedi			

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE DE LASSAY-LES-CHÂTEAUX

Janvier	Juillet
Février	Août
Mars	Septembre
Avril	Octobre
Mai	Novembre
Juin	Décembre

Lundi	13h30 - 17h00	13h30 - 17h30	
Mercredi	9h30 - 11h45	9h30 - 11h45	7h00 - 13h00
Vendredi	9h30 - 11h45 13h30 - 17h00	9h30 - 11h45 13h30 - 17h30	7h00 - 13h00
Samedi	9h30 - 11h45 13h30 - 17h00	9h30 - 11h45 13h30 - 17h30	7h00 - 13h00



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE DE MARTGNÉ SUR MAYENNE

Janvier	Juillet
Février	Août
Mars	Septembre
Avril	Octobre
Mai	Novembre
Juin	Décembre

Lundi	9h30 - 11h45 13h30 - 17h00	9h30 - 11h45 13h30 - 17h30	7h00 - 13h00
Mercredi	9h30 - 11h45 13h30 - 17h00	9h30 - 11h45 13h30 - 17h30	7h00 - 13h00
Samedi	9h30 - 11h45 13h30 - 17h00	9h30 - 11h45 13h30 - 17h30	7h00 - 13h00

SPANC (Service Public Assainissement Collectif)

Le SPANC intervient dans plusieurs situations : chaque prestation fait l'objet d'une facturation dont le montant est fixé par délibération du conseil communautaire.

Contrôle périodique (tous les 6 ans)	93 €
Contrôle périodique : majoration de 100% pour les usagers qui ont mis un obstacle à l'accomplissement du contrôle	465 €
Contrôle en cas d'une vente	200 €
Contre visite à demande de l'utilisateur	93 €
Examen préalable à la conception	60 €
Contrôle de bonne exécution	90 €
Visite dans le cadre d'une convocation d'expertise	200 €
Déplacement sans intervention	50 €
Votre habitation n'est pas en situation d'être raccordée à un réseau d'égout (maison isolée, hameau) ? Vous devez alors disposer d'un assainissement non collectif qui permet de collecter les eaux usées de la maison et de les épurer sur votre terrain, avant d'être rejetées dans le milieu naturel.	Mayenne Communauté 10 Rue Verdun - CS 60111 53103 Mayenne Cedex 02 43 30 21 26 spanc@mayennecommunaute.fr

Espace aquatique "La Vague"

La gratuité est accordée aux moins de 4 ans, accompagné d'un adulte en tenue de bain.

Les tickets CAF ne sont désormais plus acceptés comme mode de paiement.

Grand public (plein tarif)	4.70 €
Grand public - Entrée réduite (-de 18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, handicapés)	3.50 €
Famille nombreuse (2 adultes et 2 enfants d'une même famille)	13.00 € (+ 3 € par enfant supplémentaire)
Carte d'abonnement - Plein Tarif - 10 entrées (variable une année à compter de la date d'achat)	37.50 €
Carte d'abonnement - Tarif réduit - 10 entrées (variable une année à compter de la date d'achat)	28.00 €
Carte temps - 10 heures	31.50 €
Supplément "Bien-être"	4 € (à ajouter au prix de l'entrée)
Location Aquabike et circuit training (en supplément de l'entrée de l'espace aquatique)	3 € la demi-heure

Selon le rapport d'activités 2023, 1863 jours d'ouverture ont été comptabilisés depuis 5 ans, soit plus de 300 jours par an en moyenne et 565 492 baigneurs ont franchi les portes de La Vague en 5 ans.

Action sociale

Le CCAS, au cœur de l'action sociale



Le Centre Communal d'Action Sociale, constitué d'élus mais aussi de représentants de la population soutient toutes les personnes en situation de fragilité : âgées, handicapées, revenus modestes...

Des missions sociales lui sont également confiées et notamment les demandes d'aide sociale qu'il transmet aux autorités ayant en charge de prendre ces décisions.

En complément, il apporte une aide sociale facultative, qu'il adapte à la spécificité de la commune. Le CCAS s'occupe de services tels que les secours d'urgence, les bons alimentaires, le repas des aînés.

Repas annuel du C.C.A.S : Un rendez-vous attendu



Ce sont 68 personnes, y compris les élus dévoués au service, qui se sont retrouvés, le 5 octobre 2024 autour des tables décorées par l'association d'art floral.

Sitôt l'apéritif achevé, la dégustation a pu commencer avec au menu de « la cuisine de Lo » filet de lieu sauce beurre curry ciboulette, cuisse de canard confites, gratin de pommes de terre et haricots verts et entremet 3 chocolats, le tout accompagné de vins blancs et rouges.

Par ailleurs, pour les personnes rencontrant des soucis de santé ne pouvant être présentes, des repas ont été portés à leur domicile. Des colis ont été distribués aux résidents de St Georges de Lisle et des bouquets de fleurs ont également été remis aux aînés résidant en EHPAD.

Rendez-vous le 4 octobre 2025.

Portage repas à domicile

Le CCAS propose depuis de nombreuses années ce service du lundi au samedi (hors jours fériés).

Il s'agit d'un repas complet (entrée, plat, dessert) préparé par les cuisiniers de St Georges de Lisle et facturé au prix de 6.50 €.

Ce service s'adresse à toutes les personnes domiciliées sur le territoire de la Commune.

Renseignements : 02 43 00 87 78



Les repas à domicile sont préparés par les cuisiniers de St Georges de Lisle : Kévin Leroyer (chef), accompagné d'Anick Moreau, Patricia Gandon, Jean-Louis Thouroude et de Pascal Plumard (absent sur la photo).

Dispositif « prêts sans intérêt et avances remboursables »

Le CCAS procure déjà des aides sociales à caractère financier (secours en argent) mais peut également accorder des prêts sans intérêt, ou avances remboursables afin de répondre aux besoins des administrés (exemples : matériel ménager de première nécessité à remplacer, permis de conduire, travaux accessibilité logement etc.) en situation financière difficile.

La demande de prêts sans intérêt ou d'avance remboursable peut être à l'initiative du bénéficiaire, ou proposée par le Conseil d'Administration lors de l'étude du dossier.

La personne qui sollicite un prêt sans intérêt ou une avance remboursable doit en faire la demande auprès du CCAS qui vérifie que les conditions d'attribution sont remplies :

- Il faut être domicilié depuis au moins trois mois de façon ininterrompue sur la commune.
- L'octroi de prêts sans intérêt ou d'avance remboursable s'adresse aux habitants en difficulté. Ils doivent justifier de leurs ressources et charges sous visa de l'assistante sociale en place sur le secteur.
- Chaque objet de la demande de prêt ou d'avance remboursable doit être validé par le CCAS après visite sur place et avis soit des services sociaux soit des organismes publics (ANAH...).
- Montant plafonné à 1 500 €.
- En cas de décès du bénéficiaire et si la dette n'est pas honorée, la succession doit prendre en charge le solde de la dette

Le dossier, une fois complet est présenté pour étude et décision au Conseil d'Administration du CCAS. Lorsqu'un prêt est octroyé, le demandeur signe une convention qui détermine le montant alloué, la durée du remboursement et les mensualités.

Le remboursement s'effectue mensuellement auprès du Trésor Public par prélèvement. Le CCAS reçoit le bénéficiaire afin de faire le point sur l'état des remboursements qu'il effectue et ceci afin d'éviter les difficultés.



Direction de la Solidarité de la Mayenne :

4, rue Réaumur - 53100 MAYENNE

02 43 04 12 39

L'ADMR propose une large gamme de services à la personne pour tous les besoins.

Besoin d'un coup de main ?

Une grossesse, une naissance, une maladie, une hospitalisation, le décès d'un membre de la famille, une situation familiale difficile, une difficulté éducative...

DES SERVICES POUR LES FAMILLES

**2, Place du château
53300 AMBRIERES LES VALLEES
Tél : 02 43 04 69 08**

ADMR – Bilan communal 2023

Nombre personnes aidées	12
Nombre d'heures réalisées	1 426

**Maison
départementale
de l'Autonomie 53**

**02 43 67 75 77
mda@lamayenne.fr**

Foyer de vie - EPHAD de St Georges de Lisle



Une Nouvelle Page à Saint-Georges de Lisle.

C'est avec une grande joie que j'ai pris depuis juin dernier la direction de l'EHPAD et du Foyer de Vie Saint-Georges de Lisle. Conscient de l'héritage exceptionnel de cet établissement, riche de 157 ans d'histoire je suis animé par une conviction forte : cet endroit n'est pas seulement une maison pour les personnes âgées et les adultes en situation de handicap, c'est aussi un lieu de vie, de soin, de solidarité mais aussi de rencontres et de liens.

Une Maison Porteuse de Valeurs

Saint-Georges de Lisle est avant tout une maison où chacun, résident comme professionnel, peut s'épanouir et trouver sa place. Mais Saint-Georges de Lisle ne serait pas ce qu'il est sans son ancrage dans ce beau village. Et je souhaite continuer à faire vivre cet esprit d'accueil, de respect et de dignité qui a toujours été le cœur de notre mission et celle de l'association Monsieur Vincent. Je crois fermement que nous avons tous quelque chose à apprendre et à partager. Nos résidents, avec leurs histoires et leurs parcours de vie uniques, ont tant à offrir.



Une Invitation à la Rencontre

Nous souhaitons continuer à faire de Saint-Georges de Lisle un lieu vivant, qui rayonne au-delà de ses murs et qui accueille chacun dans sa diversité.

Prendre soin des plus fragiles est une mission que nous ne pouvons accomplir seuls. Nous avons besoin de vous, de vos idées, de votre présence, de vos sourires. Je suis convaincu que c'est ensemble, avec vos idées, votre énergie et votre bienveillance, que nous pourrons continuer à faire de Saint-Georges de Lisle un lieu où il fait bon vivre, travailler et se rencontrer.

Je vous invite donc à franchir nos portes, à venir nous découvrir, à participer à cette belle aventure humaine. Que vous soyez un voisin curieux, un bénévole motivé ou simplement quelqu'un qui souhaite passer un moment chaleureux, vous serez toujours les bienvenus.

Merci d'avance pour l'accueil que vous réserverez à ce projet d'ouverture et de partage. J'ai hâte de vous rencontrer et de construire, avec vous, une nouvelle page de cette grande histoire.

Vous souhaitant de bonnes fêtes de fin d'années,

Bien cordialement

Stéphane MATTEÏ

Directeur de l'EHPAD et du Foyer de Vie
Saint-Georges de Lisle

Service Enfance-Jeunesse

Le Service Enfance Jeunesse propose différentes prestations qui visent à répondre au plus près aux besoins des familles. Les accompagnements et animations proposées s'inscrivent dans une recherche de bien-être, de loisirs et d'apprentissage de la vie en collectivité.

Les agents qui composent le service souhaitent mettre en œuvre des actions favorisant l'épanouissement de vos enfants tout en cherchant à développer leurs autonomies. Cette volonté se traduit par des activités qui permettent de développer l'implication, le vivre ensemble, l'autogestion, la tolérance, le fairplay, le respect ou encore l'écoute.



Liste des assistantes maternelles

Agréés au 13/12/2024

Nom	Prénom	Adresse	Téléphone	Agrément	MAM
BLAS	Gwenaëlle	5 La Maganerie	06 28 58 20 18	4	
BULENGER	Christelle	17 Hameau de la gare	02 43 00 37 76	4	
GALLIENNE	Valérie	3 Rue des pâquerettes	02 43 00 98 68	4	Les P'tits clowns
GARRY	Catherine	2 Rue de la croix couverte	02 43 08 21 92	4	
GORMIT	Rachel	3 Rue des pâquerettes	02 43 00 98 68	4	Les P'tits clowns
MAHOUI	Colette	1, bis La Houssaye	02 43 08 66 50	1	
MAUNY	Christine	3 Rue des pâquerettes	02 43 00 98 68	4	Les P'tits clowns
MONSALLIER	Karine	3 Rue des pâquerettes	02 43 00 98 68	4	Les P'tits clowns
7 assistantes maternelles				29 places proposées	

Vie associative

Subventions aux associations

Subventions communales 2024			
AJSF Football	1 000,00 €	Fram'Bar	0.00 €
Football vétérans	100,00 €	Gymnastique	0.00€
AJSF Football section jeunes	650.00€	Foyer des jeunes	0,00 €
Tennis de table	800,00 €	Comité de jumelage	1 000,00 €
Activités créatives scrapbooking	200,00 €	Zigouigoui et Cie	100,00 €
Yoga	0,00 €	ADMR	2 600.00 €
Jeunesse Frambaldéenne	600,00 €	*Coopérative scolaire	1 739,00 €
APEL Ecole publique	520,00 €	Comité des fêtes	1 000.00 €
Activités créatives art floral	200,00 €	**Razmokets	0.00 €
Retraite sportive	800,00 €	Total 2024	11 309.00 €

* Coopérative scolaire : depuis 2018, la municipalité prend directement en charge les frais de transport pour la piscine, l'achat des manuels et fournitures scolaires etc... soit une dotation de 8 300 € /an.

**Razmokets : Dorénavant, l'association perçoit directement les financements de la CAF qui auparavant étaient perçus par la mairie.

Vous êtes parents de collégien(s) ? Le Département vous rembourse 35 € pour toute inscription dans une association sportive ou culturelle pour la saison 2024-2025

Le Département renouvelle l'allocation d'une aide forfaitaire de 35 € à tous les collégiens pour leur inscription dans une association sportive ou une structure d'enseignement artistique ou une aide à la prise d'un abonnement dans les théâtres, salles de spectacles, cinémas ou une aide pour des cours de natation, en Mayenne, pour la saison 2024-2025.



Bénéficiaires :

Les bénéficiaires doivent être scolarisés dans un collège ou tout autre établissement de niveau équivalent en Mayenne (sauf cas particuliers, pour des collégiens domiciliés en Mayenne scolarisés en dehors du département : sport études en dehors du département par exemple...). La demande de remboursement peut être faite du 1^{er} septembre 2024 au 31 mai 2025. Le dispositif se veut rétroactif, pour toutes les inscriptions, concernant la saison 2024-2025, prises avant le 1^{er} septembre 2024.

Conditions d'octroi :

- Une seule aide de 35 € par élève.
- Au choix :
 - Une aide à la prise de licence sportive 2024-2025, hors fédérations scolaires.
 - Une aide à l'inscription dans un conservatoire public ou une école privée ou association loi 1901 pour une des activités suivantes : musique, danse, théâtre, art de la rue, arts visuels (activité régulière hors stage).
 - Une aide à la prise d'un abonnement dans les théâtres ou salles de spectacles ou cinémas.
 - Une aide pour les cours de natation en piscine.

Démarche :

A effectuer en ligne sur le site du Département de La Mayenne :

<https://www.lamayenne.fr/page/generation-mayenne-2024>



Animation Jeunesse Frambaldéenne

Notre assemblée générale a eu lieu le 10 octobre 2024.
L'association compte 15 adhérents de 11 à 16 ans pour l'année 2024-2025.

L'objectif de l'association est de permettre aux jeunes Frambaldéens de se réunir autour d'activités loisirs avec encadrement et gestion de la sortie par des parents.

En 2024, les jeunes ont bénéficié de plusieurs sorties : Laser Game, karting, accrobranche, journée à Papea, Bowling.



Pour aider au financement des sorties, l'association a vendu des crêpes lors du marché de Noël de Décembre 2023 et des gâteaux à la Frambaldéenne.

Le 28 Octobre 2024, plusieurs jeunes sont allés au Monkey à Laval.

Cette association permet de créer du lien, et de partager des bons moments ensemble !

Les inscriptions sont clôturées pour cette année. Il faudra participer à la prochaine assemblée générale à la rentrée 2025 pour adhérer à l'association.

Bureau

Présidente : Gwenaëlle Blas

Trésorière : Stéphanie Gaudin

Secrétaire : Nathalie Roncin



Foyer des jeunes « La Grange »

Le foyer des jeunes « La Grange » est une association permettant aux jeunes de se retrouver dans un lieu convivial et chaleureux pour une cotisation annuelle de 7,00 € et une caution de 125,00 € qui doit être déposée en mairie au moment de la récupération des clefs.

Bureau

Présidente : Eva Angot

Trésorier : Baptiste Moutel

Secrétaire : Florian Patard

APPEL À CANDIDATURE



Le foyer est ouvert à tous les jeunes **de 16 à 25 ans habitant à Saint Fraimbault de Prières**. L'association souhaite mettre en place des activités pour les jeunes ayant l'envie de se retrouver.

Tous les membres de l'association « La Grange » vous souhaitent une très belle année 2025.

Le bureau actuel souhaite passer la main, aussi les personnes intéressées pour reprendre et donner un nouvel élan à cette association sont priées de nous contacter.

Scrapbooking

Depuis plusieurs années maintenant, nous sommes un petit groupe qui faisons du scrapbooking.

Le scrapbooking, est une forme de loisir créatif consistant à introduire des photographies dans un décor en rapport avec le thème abordé, dans le but de les mettre en valeur par une présentation plus originale qu'un simple album photos.

Nous réalisons également des cartes et petites boîtes pour différentes occasions.

N'hésitez pas à nous rejoindre.



Présidente :
Nadège Godefroy Blanche
06 32 28 72 70

Art Floral Animations

L'art Floral Animation réunit 14 adhérentes pour l'année 2024.

L'année se découpe en 5 cours donnés par Séverine Guesdon (Sève, fleuriste à Ambrières les Vallées) le jeudi soir à 20h dans la petite salle des fêtes de St Frambault + 1 séance de clôture en juin avec les fleurs de nos jardins au cours de laquelle nous réalisons notre assemblée générale et terminons l'année dans un moment de convivialité.



Pour tous renseignements,
N'hésitez pas à nous contacter au 02.43.08.21.92.

Bureau

Présidente : Catherine Garry
Trésorière : Stéphanie Gaudin
Secrétaire : Sylvie Pelouin

Zigouigoui et Cie : ateliers d'expression théâtrale



Contact : zigouigouietcie@hotmail.com

Les acteurs en herbe de Zigouigoui et Cie ont retrouvé la salle pour leurs ateliers du lundi soir.

Un lundi sur deux, Fanfan et Julie animent des ateliers de théâtre pour une douzaine d'enfants de primaire. Deux ados, Line et Mahé, les accompagnent avec les débutants.

Cette année, c'est une petite quinzaine d'enfants qui jouent le jeu !

Les enfants participent avec enthousiasme à de jeux de mimes, de voix et d'improvisation qui permettent aux jeunes d'appréhender le théâtre. Ils préparent des saynètes et une petite pièce qu'ils joueront en juin 2025.

Association Yoga

Présidente :

Claudine Millet 02 43 00 87 41



Comment rester zen...

Il suffit de nous rejoindre le lundi soir de 19h à 20h15 dans la salle près de l'école.



Nous pratiquons le yoga avec Armelle de septembre à juin sauf le temps des vacances scolaires, soit 30 séances.

Il suffit d'apporter un tapis et de cotiser pour 90 euros l'année.

Deux séances « initiation-découverte » sont possibles.

Sports et loisirs gymnastique

Les adhérents de la frambaldéenne gym se retrouvent avec plaisir tous les mercredis soirs (en période scolaire). L'association propose des activités sportives de 17h30 à 21h, dans la salle des fêtes (baby gym, fit kid, zumba, step et pilates).

Sur la saison 2024 2025, les cours enfants et adultes ont été complets dès la fin septembre. Nous comptons 136 adhérents cette saison : 24 enfants et 112 adultes qui viennent pour la moitié de Mayenne et Saint Frambault de Prières. Les autres adhérents viennent d'un secteur géographique d'environ 15km aux alentours en passant de Commer, à la limite de l'Orne, Lassay les châteaux, Le Corps et Grazay.



L'association a fait le choix cette saison de faire un don pour quatre associations qui soutiennent des personnes atteintes de différents problèmes de santé (cancer, mucoviscidose, endométriose et sclérose en plaque).

Nous avons commencé en octobre avec une association située à Mayenne, les roses de may' qui soutient les personnes pour "mieux vivre le cancer".

L'association a étoffé son bureau avec l'arrivée d'une secrétaire adjointe, Léa Laffrat. Stéphanie Madrid est toujours la Présidente, Virginie Marteau la secrétaire et Christelle Leconte la trésorière.

Présidente : Stéphanie Madrid
06 34 58 16 55
Vice-Présidente : Sophie Devaux
Trésorière : Christelle Leconte
Secrétaire : Virginie Marteau
Secrétaire adjointe : Léa Laffrat
gymframbadeenne53@gmail.com



Groupe scolaire « Henri Dès »

L'école Henri Dès a réalisé plusieurs projets au cours de l'année 2024 en plus des activités pédagogiques proposées chaque année (piscine, lire et faire lire, visite du point lecture de la commune, spectacles du kiosque, films au cinéma...). Les élèves ont bénéficié de ces projets grâce notamment aux financements de l'APE (association des parents d'élèves) et de la mairie.

Eco-école : l'alimentation.

Le thème éco-école de l'année scolaire 2023-2024 était l'alimentation. Plusieurs actions ont été menées. Un repas complet a été préparé par les élèves et chacune des quatre classes a préparé un plat (salades composées, cakes, quiches, gâteaux, crêpes...).

Sortie à la ferme pédagogique de Saint Georges-Buttavent.

La classe de PS-MS s'est rendue à la ferme pédagogique « du petit coin de paradis ». Les élèves ont découvert les animaux de la ferme. Ils ont préparé des confitures. Ils ont participé à une petite balade à poney.



Journée olympique et paralympique.

Tous les élèves se sont réunis pour participer à une journée olympique et paralympique. Différents ateliers ont été proposés : course, lancer, tir à l'arc, jeu de ballon assis, course en fauteuil roulant, lectures sur les JO.



La fresque de la salle de motricité.

Avec l'aide du graffeur Maxime Dunas, tous les enfants ont participé à l'élaboration de la fresque réalisée sur les murs de la salle de motricité.

Intervention football.

Trois classes (GS-CP, CE et CM) ont découvert ou redécouvert le football grâce à une intervention d'éducateurs de l'AJSF au mois de juin.



Classe de découverte des châteaux de la Loire.

Les élèves de la classe de CM sont partis une semaine découvrir les châteaux de la Loire. De belles visites au programme comme le château de Chambord, Amboise et Clos Lucé...



Sortie aux grottes de Saulges.

Les classes CP, CE1 sont parties une journée à Saulges. Les enfants ont visité les grottes et ils ont participé à un atelier pédagogique sur l'art pariétal.



Semaine d'équitation.

Les élèves de CE1 et CE2 sont allés pendant une semaine au centre équestre du Horps. Une semaine très riche en activités : jeux de voltige, balade à poney, balade en carriole, soin aux poneys, jeux à pieds.

L'école compte cette année 76 élèves inscrits. Si vous souhaitez visiter l'école et prendre contact avec les enseignants en vue de scolariser vos enfants à l'école à la rentrée prochaine, contactez-nous au 02 43 00 88 18. Inscriptions : C'est la mairie qui les enregistrent. Un dossier est à compléter (apporter livret de famille, carnet de vaccination, n° allocataire CAF ou MSA). Contact : 02 43 00 87 78.

La Directrice, P. GOUPIL

Comité des fêtes

Les membres du comité des fêtes souhaitent remercier les nombreux participants aux différents événements organisés.

Début février, franc succès de la soirée disco

C'est dans une ambiance conviviale, placée musicalement sous le signe des années 80 que ce repas dansant a permis aux dîneurs et danseurs de déguster jambon à l'os accompagné de frites.

Tout était réuni pour que monte « la fièvre du samedi soir ».



En avril, chasse aux œufs de Pâques

La traditionnelle récolte sucrée et colorée dans le parc près de l'école a réuni une quarantaine d'enfants prêts à remplir leurs paniers.

Une nouvelle fois, la récolte s'est révélée fructueuse.

La Frambaldéenne a connu sa 37^e édition le 19 mai 2024

400 marcheurs ont fréquenté les différents circuits proposés (4,13 et 20 km). Pas de difficultés particulières, les parcours étant accessibles à tous les randonneurs, débutants comme confirmés.

Nouveauté : la Frambaldéenne était également ouverte aux chiens.

Fin août : week-end festif

Au programme : marché de producteurs locaux, repas, retraite aux flambeaux, feu d'artifice, concert, DJ.

Marché de Noël

Vu la météo, il a été déplacé à la salle communale : Animations enfants, exposants, producteurs locaux, vin chaud, rillettes chaudes et la présence du Père Noël.



Bureau

Président : Serge Bouhours

Vice-présidente : Jennifer Paradis

Trésorier : Arnaud Landais

Trésorière-adjointe : Carole Gaudin

Secrétaire : Lucie Dalibard

Afin de pouvoir continuer toutes les actions et proposer de nouvelles animations, nous sommes à la recherche de bénévoles pour compléter notre équipe, si vous souhaitez rejoindre les membres du comité afin de participer à la création des différents événements, vous êtes les bienvenus.

Nous remercions les nombreux sponsors et la municipalité qui ont contribué à ces belles réussites.

Bureau

Président : Pierre Edouard Galle
 Vice-Président : Charlie Rémond
 Trésorière : Agathe Berthé
 Co-Trésorier : Mickaël Masseron
 Vice-Trésorière : Mélanie Bahier
 Secrétaire : Nathalie Roncin
 Vice-secrétaire : Mélanie Millière

Membres

Andreau Pauline, Roussel Emmeline,
 Belliard Noelline, Bideault-Legoff Elo-
 die, Burçon Pauline, Bruneau Tanguy,
 Crespo Clément, Garniel Ophélie,
 Gonnet Charlène, Lory Elodie, Page
 Manon, Rondeau Simon, Tertre Virginie.

Association des parents d'élèves école « Henri Dès »

Les membres de l'Association des Parents d'Elèves, vous
présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2025.

L'APE est une association dynamique qui organise diverses
manifestations autour de la vie scolaire, pour contribuer à
financer les projets pédagogiques et éducatifs mis en œuvre
par l'équipe enseignante (voyages scolaires, semaine poney
club tous les 2 ans, cinéma, spectacle, arbre de Noël...). Elle
reverse la moitié des bénéfices de chaque événement à la
coopérative scolaire.

Sur l'année 2024, l'APE a organisé un week-end théâtre avec
la troupe de St Loup du Gast, week-end convivial et apprécié
de tous.

Fin juin, a eu lieu dans la cour de l'école la fête de fin d'année, au programme : repas, tombola,
spectacle des enfants et jeux, avec des nouveautés cette année : tour de poneys et château gonflable !

Au mois de Novembre l'association a organisé son repas annuel. Et pour terminer l'année, un spectacle
de Noël a eu lieu le 06 Décembre 2024 suivi d'une distribution de chocolats par le Père Noël...

Nous remercions Mme GOUPIL Patricia (directrice) et l'équipe enseignante de l'école Henri Dès pour leur
implication.

Merci à tous pour ces belles réussites... l'association a besoin de l'investissement et du soutien des parents
pour poursuivre ses missions !



Programme de cette année 2025 :

- Vide grenier : 18 mai 2025
- Fête de l'école : 28 juin 2025
- Soirée de l'APE le 15 Novembre 2025



Razmokets

Bureau

Présidente : Emmeline Roussel
 Vice-Présidente : Pauline Andreau
 Trésorière : Céline Blin
 Vice-trésorière : Charlène Gonnet
 Secrétaire : Céline Langelier
 Vice-secrétaire : Brenda Guillois

Membres : Elodie Lory, Ménanie Millière, Elodie et Manuelle Bideault-Legoff, Mélanie Bouvet, Pauline Burçon.

Cette année 2024, le thème festival/camping a été retenu pour les activités de l'accueil de loisirs.

Grâce à une super équipe d'encadrants, les enfants ont pu profiter de différentes animations pendant les 3 semaines d'ouverture du centre.

La fréquentation a été très satisfaisante : 46 enfants inscrits.

Plusieurs sorties ont été organisées : médiathèque (Mayenne), Parc de Vaux (Ambrières les Vallées), Piscine (Evron), Zoom (Laval), Lassay les Châteaux.

Une veillée "incroyables talents" qui a révélé de nombreux artistes et une veillée pour les plus petits sur le thème des contes ont été appréciées.

Enfin, la dernière semaine, les plus grands ont profité du camp à Montsûrs (jeux, camping, sorties...).

L'association remercie la commune qui met à disposition de l'association les locaux et le personnel encadrant.



Retraite Sportive Frambaldéenne

L'association de la retraite sportive frambaldéenne a pour objectif de rassembler et de créer du lien social et culturel dans le cadre de loisirs et de convivialités pour les retraités de St Fraimbault de Prières au travers d'activités sportives : randonnées pédestres, balades à vélo, pétanque et jeux de société.

A ce jour, nous avons atteint le nombre de 75 adhérents.

Nous nous retrouvons deux fois par semaine les lundis et jeudis sur la place de la mairie pour les jeux de boules et au foyer des jeunes pour les jeux de société et le coin "bar" pour les temps de pause et de rafraîchissement et à l'occasion autour d'un vin chaud agrémenté d'un petit encas.

Nos activités programmées de l'année 2024 ont été pleinement réalisées :

- Soirée jeux de société en février
- Sortie en bord de mer en VVF à St Cast le Guildo sur 3 jours au mois d'avril en ayant visité au passage les 11 écluses d'Hédé et la très jolie ville de Dinan, une petite randonnée sur le chemin des douaniers était aussi au programme ainsi qu'une visite du haras de Lamballe. Nous n'avons pas pu malheureusement visiter l'usine marémotrice de Dinard pourtant prévu en fin de séjour.
- Journée barbecue "cochon grillé" à Montreuil au mois de juin et séances d'essais de pilotage de Karting pour les plus téméraires avec un accueil très chaleureux des responsables du site.
- Rando pédestre citoyenne avec ramassage des déchets en bord de route.
- Le 29 novembre nous avons lancé une invitation à tous les frambaldéen(e)s et leurs amis à une soirée huîtres intitulée "Soirée dégustation Terre et Mer" qui a eu un réel succès.
- Enfin pour clore une belle année 2024 entre adhérents de l'association un repas avec tartiflette au menu a réuni plus de 65 personnes autour de la table.



Projets 2025 pour les adhérents :

- Sortie bord de mer courant mai.
- Journée à la Michaudière près de Bagnoles.
- Barbecue en septembre.
- Soirée en fin d'année 2025.

Projet 2025 ouvert au public :

- 28 Novembre : Soirée dégustation d'huîtres.

Bureau

Président : Didier Rebuffé

Secrétaire : Daniel Millet

Secrétaire adjointe : Claudine Millet

Trésorier : Marc Landais

Membres

Pierre Cuétor, Michel Gandais, Yvette Gandais, Albert Girault, Philippe Guihéry, Christian Gonnet, Claire Le Brun, André Perrier.

Pour tous renseignements,
Didier Rebuffé : 06 37 46 84 69
didrebuffe@orange.fr



AJSF Football

Une fois de plus, la saison 2023/2024 fut bien remplie !

À commencer par nos jeunes qui ont brillé tout au long de la saison et encore plus sur les différents tournois auxquels ils ont participé avec notamment plusieurs podiums.

Cette saison a vu la création d'une équipe de foot féminin à 8 avec L'ASCSB, notre équipe première finalise son championnat à la 6ème place. Faute d'un effectif conséquent, l'équipe B a dû déclarer forfait à la mi-saison. Une saison donc en demi-teinte au niveau des résultats, mais une année qui aura permis au club d'apprendre.

En effet, ce début de saison 2024/2025 est tout simplement exceptionnel, avec la reconstitution d'une équipe B autour de joueurs du cru, les féminines terminent à la première place du championnat, l'équipe A quant à elle est seconde et enfin nos vétérans se classent 3ème. Plus que les résultats, ce que nous voulons retenir, c'est l'investissement de tous et toutes pour ce maillot jaune et noir.

Bureau

Président : Augustin Courteille

Vice-président : Christophe Wadoux

Trésorier : Jules Gemon

Vice-trésorier : Gregory Ganne

Secrétaire : Dylan Leverrier

Vice-secrétaire : Valérie Moutel



Les bons résultats des adultes nuances tout de même avec la baisse significative des effectifs jeunes. Cela reste un sujet préoccupant, car les petits Frambaldéens d'aujourd'hui, seront les seniors de demain...

Malgré tout, bonne humeur et convivialité sont les maîtres-mots à Pierre Hubert. En témoigne la seconde place obtenue, devant plus de 1600 clubs partout en France avec en jeu la somme de 100 000 €. La déception de finir si proche contraste avec la fierté d'avoir pu rivaliser avec des clubs allant jusqu'au niveau National 2, mais vient surtout récompenser le travail de tous nos bénévoles. Preuve que malgré des moyens limités, le club fait mieux que bon nombre de clubs...

Un grand merci à nos bénévoles, nos sponsors ainsi qu'à la municipalité pour leur soutien inconditionnel.

Le club se réinvente chaque jour pour essayer d'accueillir chaque joueur ou joueuse.

Le meilleur reste à venir alors rejoignez-nous !

Le club souhaite remercier Mélanie Firmesse, Mathilde Duval ainsi que Jean-Michel Blas qui passent la main au sein du bureau. Ils auront eu une place importante pour le club durant plusieurs saisons avec un dévouement sans faille.

Maison Assistantes Maternelles : Les P'tits clowns



La MAM est ouverte depuis le 02/04/2012.
Plus de 100 p'tits clowns de 0 à 6 ans ont été accueillis.



Notre rôle est de contribuer à l'épanouissement des tout petits et d'établir une relation de confiance avec leurs parents.

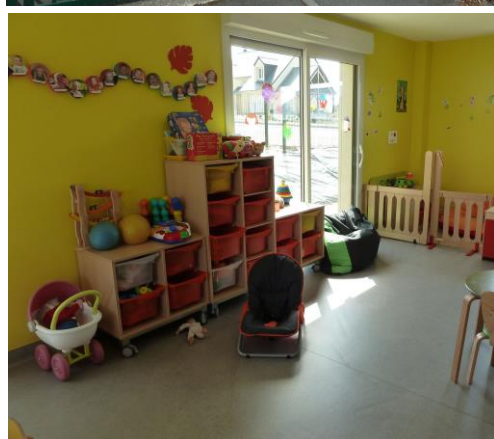


Quel bonheur depuis 12 ans de les voir grandir, évoluer, apprendre...

Pour tout renseignement, Karine, Christine, Rachel et Valérie sont présentes de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi au 3 rue des pâquerettes à St Frambault de Prières. Tél : 02.43.00.98.68



Différentes activités et sorties sont proposées régulièrement.



Comité de jumelage

Le Comité de Jumelage de Saint Frambault de Prières et de Sielenbach existe officiellement depuis 1992. Il a pour but d'entretenir la rencontre et l'amitié entre nos deux pays par le biais de diverses activités culturelles, sportives et rassemblements intergénérationnels. Nous avons fêté les 32 ans de jumelage cette année en Allemagne.



ACTIVITES 2024

➤ Février 2024 : La soirée du jumelage a été une chouette soirée comme toujours.

➤Août 2024 : Nous sommes allés rendre visite à nos amis allemands, une magnifique semaine pleine de découvertes, de visites et retrouvailles toujours dans la convivialité et l'amitié.

- Les visites de l'Allianz Arena, d'un parcours écologique à la cîme des arbres ont été réalisées.
- Journée sportive et festive le Dimanche.
- Séjour dans la region de Passau.
- Visite de la ville et excursion en bateau sur le Danube.
- Soirées diverses intergénérationnelles.

Notre bureau a changé :

Présidente : Mme Davoust Marion

Co-Présidente : Mme Mérienne Adeline

Secrétaire : Mme Maggy Janvier

Secrétaire-Adjointe : Mme Vovard Annie

Trésorière : Mme Chemin Alison

Trésorier-Adjoint : M. Bouin Claude



A retenir pour 2025 :

- Vendredi 24 janvier : Soirée rétrospective du séjour.
- Samedi 8 mars : Soirée choucroute.
- Vendredi 28 mars : Assemblée générale.
- Du 2 au 9 août : Visite de nos amis Allemands.



Merci à la Municipalité, au Conseil Départemental de La Mayenne et à l'Office Franco-Allemand pour leurs aides matérielles et financières apportées à l'association.

Merci à tous les bénévoles de notre association

N'hésitez pas à nous contacter pour participer au séjour ; les inscriptions vous seront distribuées par voie postale. Vous pouvez aussi intégrer notre association quand vous le souhaitez.

Davoust Marion : 07.86.97.64.69 / jumelagesaintframbault@gmail.com

Le Fram'Bar

Notre assemblée générale a eu lieu fin 2024, c'était le moment de faire le point sur nos activités proposées aux Frambaldéens, 18 soirées avec un évènement, concerts, contes, théâtre, découverte, dégustation, jeux, débat/échange, et celles plus destinées aux enfants Halloween et le carnaval. Certaines en partenariat avec le CPIE, la Roue Libre, le musée du château de Mayenne, le Projet Alimentaire Territorial.

Une nouveauté depuis cette année des rendez-vous avec les anglophones de la commune, les soirées Fram'glaises, lors de la première rencontre, ils ont répondu présents et ce fut un bel échange, de nouvelles dates vont être fixées.

Nous totalisons 52 adhérents et fonctionnons avec un conseil d'administration de 16 membres. Tout adhérent est invité à proposer des activités et à participer à leur mise en place ou à rejoindre des groupes travaillant sur d'autres thématiques.

Rétrospective 2024 :



Agenda des animations au Fram'bar :

- **10 janvier** 20h30, soirée galettes des rois réalisées par un bénévole.
- **17 janvier** 20h30, soirée Fram'glaise.
- **24 janvier** 20h30, soirée Karaoké.
- **7 février** 19h30, soirée soupe.
- **28 février** 20h30, soirée années 80/90/2000.
- **14 mars** soirée dégustation vin et fromage bios.
- **21 mars** 20h30, concert de Mazarin artiste mayennais.
- **25 avril** 20h30 soirée contes avec Manu Grimo.
- **21 juin** restauration, fête de la musique.



Les nouveautés 2025, une rando découverte du patrimoine naturel et communal et une soirée guinguette à la plage les dates restent à définir.

Pour suivre notre actualité Intra-muros, Facebook et Instagram.

Informations générales

Recensement citoyen Impact des recensements tardifs.

Tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent leur 16^{ème} anniversaire. Cette démarche citoyenne permet la convocation à la journée Défense et Citoyenneté environ 1 an après le recensement en mairie.

Nous attirons votre attention sur l'importance du recensement dès 16 ans afin de ne pas pénaliser le (la) jeune dans son parcours.

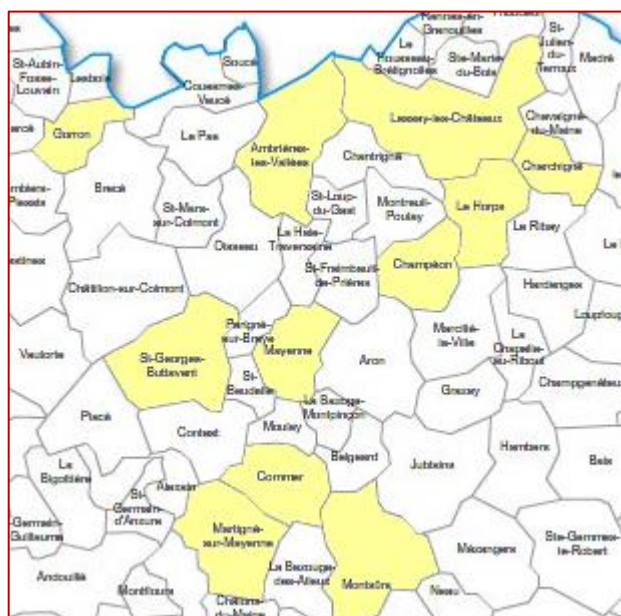
En effet, le Certificat Individuel de Participation à la journée Défense et Citoyenneté est indispensable pour l'inscription à partir de 18 ans à un examen (BEP, Baccalauréat,...), à un concours administratif ou à l'examen du permis de conduire en France.

Si la démarche est possible jusqu'à 25 ans, un recensement tardif implique une JDC tardive et des difficultés administratives pour les jeunes.



Carte d'identité, passeport

La mairie ne disposant pas de dispositif de recueil, elle ne délivre donc pas les papiers d'identité.



 Communes équipées de dispositif recueil

Démarches :

Pour gagner du temps, il est conseillé d'effectuer une pré-demande de carte nationale d'identité, sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS).

Vous devez prendre rendez-vous dans l'une des communes équipées d'un dispositif recueil.



Liste électorale

Inscription

Pour voter, chaque électeur doit être inscrit sur la liste électorale de sa commune de résidence.

- Les personnes automatiquement inscrites sur les listes électorales :
 - Chaque français à l'âge de 18 ans, s'il a bien accompli les formalités de recensement citoyen à l'âge de 16 ans. Si le jeune atteint 18 ans entre deux tours d'élection, il ne peut voter qu'au second tour.
- En dehors de ces situations, l'inscription sur les listes électorales relève d'une démarche volontaire. Trois conditions doivent être remplies pour être électeur :
 - Avoir 18 ans la veille du scrutin.
 - Être français et démontrer une attache avec la commune.
 - Jouir de ses droits civils et politiques.



Les inscriptions ont lieu tout au long de l'année mais au plus tard le 6ème mercredi précédant un scrutin pour les inscriptions en ligne, et au plus tard le 6ème vendredi précédant le scrutin pour les inscriptions en guichet.

Radiation

- L'électeur est automatiquement radié de la liste sur laquelle il était inscrit à partir du moment où il effectue les démarches dans sa nouvelle mairie.
- Les personnes ayant déménagé et qui n'ont plus de lien avec leur bureau de vote peuvent faire l'objet d'une radiation même si elles ne font pas la démarche de s'inscrire dans une nouvelle commune. Cette procédure de radiation peut intervenir à la suite du retour en mairie des cartes électorales qui sont envoyées tous les trois ans aux électeurs ou du matériel de propagande qui leur est adressé à chaque tour de scrutin.

maprocuration.gouv.fr

Faire sa demande de procuration en ligne, c'est possible !

- 1**
Effectuez votre demande en ligne et conservez la référence à 6 caractères
- 2**
Rendez-vous en commissariat ou en brigade de gendarmerie pour valider votre procuration, mun(e) de votre référence à 6 caractères et d'une pièce d'identité
- 3**
Recevez la confirmation de votre procuration par courriel
- 4**
Prévenez la personne à qui vous donnez procuration

Elections : Procuration

Mode d'emploi :

Simple et utile, le vote par procuration permet à un électeur (le mandant) de se faire représenter, le jour d'une élection, par un autre électeur (le mandataire) de son choix. Le vote par procuration est une modalité de vote ouverte à tous les électeurs.

1. Je remplis ma demande de procuration sur le site maprocuration.gouv.fr
2. Je me rends obligatoirement dans un commissariat ou une gendarmerie avec ma pièce d'identité pour faire valider ma procuration. **Sans cette validation, ma procuration n'est pas valable.**
3. Mon mandataire se rend dans mon bureau de vote pour voter à ma place.

À noter : il n'est plus nécessaire de justifier le motif pour lequel il est impossible de participer à un scrutin

État civil : demande de changement de nom de famille ou de prénom

Depuis juillet 2022, une loi facilite **le changement de NOM** via une procédure simplifiée. Les Français qui le souhaitent peuvent changer de patronyme plus facilement :

- Remplacer le nom de leur père par celui de leur mère.
- Accoler le nom de famille de leur mère à leur patronyme.
- Prendre le nom de leur père s'ils portaient celui de leur mère.

Pour cela, il suffit désormais d'une simple demande officielle devant l'officier d'état civil de la mairie de son domicile ou de son lieu de naissance. Puis de se présenter en mairie un mois après réception de sa demande, afin de la confirmer.

Cette procédure ne s'adresse qu'aux personnes majeures. La demande devant l'officier ne peut être exercée qu'une seule fois dans sa vie. Le cas échéant, le changement de nom impactera l'acte de mariage, l'acte de naissance du conjoint, du partenaire et des enfants. Si les enfants ont plus de 13 ans, leur consentement est requis.



Pièces à fournir :

- Carte Nationale d'Identité en cours de validité.
- Acte de naissance du demandeur (moins de 3 mois).
- Acte de mariage le cas échéant datant de moins de 3 mois (sauf si le mariage a été dissous).
- Acte de naissance du conjoint ou du partenaire datant de moins de 3 mois (si mariage ou PACS non dissous).
- Copie intégrale de l'acte de naissance datant de moins de 3 mois de chacun des enfants du demandeur.
- Consentement écrit des enfants de plus de 13 ans.
- Justificatif de domicile.

Remarques :

- Si le demandeur souhaite porter un autre nom que ceux figurant sur son acte de naissance, il doit alors s'adresser au ministère de la justice (changement de nom par décret pour motif légitime, article 61 et suivants du code civil).
- Dès que le changement de nom aura été mentionné sur votre acte de naissance, vous aurez trois mois pour demander le renouvellement de vos titres d'identité.

IL EST POSSIBLE DE CHANGER DE PRÉNOM SI VOUS JUSTIFIEZ D'UN INTÉRÊT LÉGITIME

Toute personne, dès lors qu'elle justifie d'un intérêt légitime, a la possibilité de changer de **PRÉNOM** ou de demander l'ajout ou la suppression d'un prénom. Cela peut-être notamment le cas lorsque le prénom ou sa relation avec le nom est ridicule et qu'il porte préjudice à la personne.

Pièces à fournir :

- Carte Nationale d'Identité en cours de validité.
- Acte de naissance du demandeur (moins de 3 mois).
- Copies intégrales des actes d'état civil devant être modifiés suite à ce changement de prénom (mariage, actes de naissance des enfants et/ou du conjoint) datant de moins de 3 mois.
- Justificatifs liés au motif de la demande.
- Justificatif de domicile.

L'usager est informé de la décision :

- Si refus de l'officier d'Eta-Civil, le dossier est transmis au procureur de la République. En cas de nouveau refus, l'intéressé pourra saisir le juge aux affaires familiales.
- Si accord de l'officier d'Eta-Civil, la mairie met à jour tous les actes d'état civil concernant le demandeur, charge à ce dernier ensuite de faire modifier tous ses documents administratifs (carte d'identité, passeport etc...).

Population (données INSEE 2025)

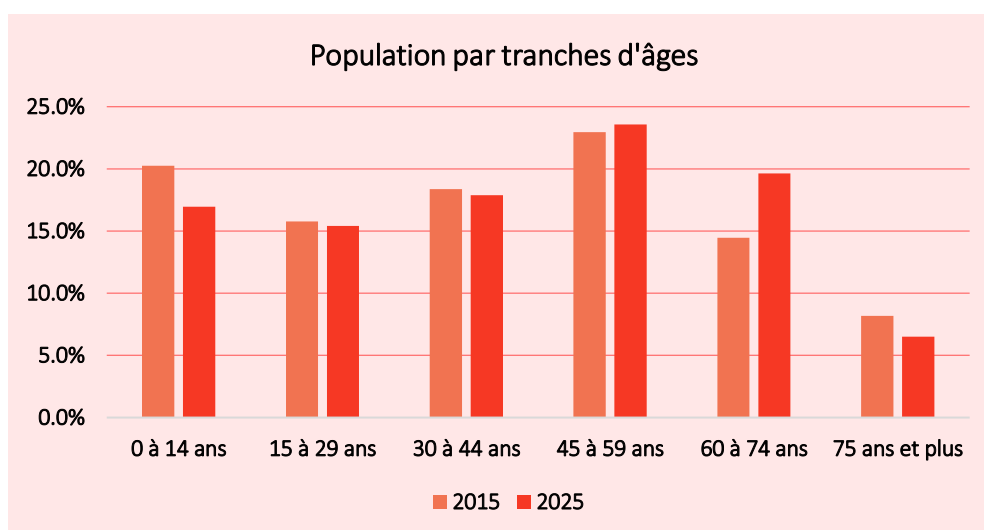
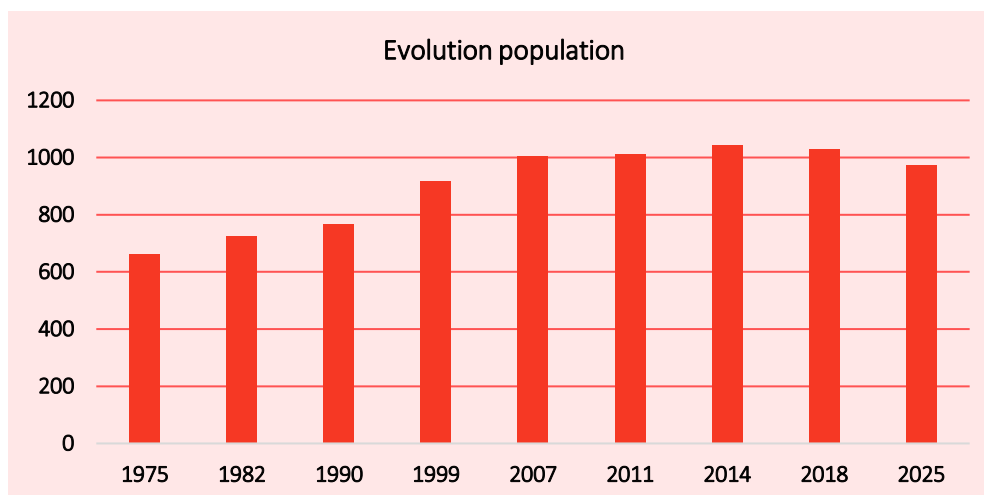
Années	1975	1982	1990	1999	2007	2011	2014	2018	2025
Population municipale	643	706	750	904	982	992	1 020	1 002	946
Population comptée à part	20	21	18	15	23	20	23	27	27
Population totale	663	727	768	919	1 005	1 012	1 043	1 029	973

Population municipale : comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune ou une communauté.

Population comptée à part : comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune.

Ce sont :

- 1) Les mineurs dont la résidence familiale est dans une autre commune mais qui résident, du fait de leurs études, dans la commune.
- 2) Les personnes majeures âgées de moins de 25 ans ayant leur résidence familiale sur le territoire de la commune et qui résident dans une autre commune pour leurs études.
- 3) Les personnes ayant une résidence familiale sur le territoire de la commune et résidant dans une communauté d'une autre commune, dès lors que la communauté relève de l'une des catégories suivantes :
 - Services de moyen ou de long séjour des établissements publics ou privés de santé, établissements sociaux de moyen ou de long séjour, maisons de retraite, foyers et résidences sociales ;
 - Communautés religieuses ; Casernes ou établissements militaires.



Domaine public routier : demande d'autorisation de travaux



Il n'est pas rare de constater des travaux réalisés par des particuliers (création d'accès, tranchée, entrée de champ etc...) sans aucune demande d'autorisation effectuée auprès de la mairie.

Toute occupation ou intervention sur le domaine public routier communal ou départemental en ou hors agglomération nécessite une demande préalable (à déposer au minimum deux semaines avant la date des travaux) auprès des services municipaux ou départementaux pour obtenir une permission de voirie.

Point particulier : Demande de créations d'accès pour raccordement au domaine routier :

L'accès est soumis à autorisation du Département ou de la Commune qui peuvent émettre des prescriptions ayant pour objet de limiter, d'organiser et/ou d'interdire le nombre d'accès au domaine public routier dans le but d'assurer la sécurité, la fluidité de la circulation sur la voie concernée ainsi que la conservation du domaine public.

Selon leurs compétences, l'une ou l'autre des collectivités peut ainsi :

- Fixer l'emplacement des accès,
- Limiter le nombre d'accès,

Pour l'aménagement de son accès, le demandeur doit respecter les prescriptions suivantes :

- Ne pas gêner l'écoulement des eaux qui passent devant son accès. S'il y a la présence d'un fossé devant la future entrée, il doit réaliser un busage **et entretenir celui-ci** afin que les eaux de ruissellement du terrain, de même que les matériaux constituant le sol de l'accès, ne doivent en aucun cas se répandre sur le domaine public.
- Les portails d'entrées aux habitations doivent être réalisés de telle sorte que les véhicules devant stationner avant de les franchir puissent le faire sans empiéter sur la chaussée. Ils sont implantés à 5 mètres minimum en retrait par rapport à l'alignement de la voie publique.

Tous travaux du fait de l'accès sont à la charge du demandeur, y compris sur le domaine public. L'entretien de l'accès est également à sa charge.

Si un ouvrage présente une gêne à la création de l'accès, le demandeur devra soit déplacer ou modifier à ses frais conformément aux instructions qui lui seront données par le service gestionnaire compétent, soit déplacer la position de l'accès.



Habitat : vous avez un projet de travaux ? Aides financières

Attention !

Ne commencez pas les travaux avant d'avoir entamé les démarches de demandes de subvention.

Les travaux doivent être réalisés par des professionnels RGE

Prenez le temps de la réflexion ! Évitez de signer toute forme d'engagement et de souscrire à tout démarchage à domicile, rarement de bons conseils.





MAYENNE
communauté

avec 
France Rénov'
Le service public pour mieux rénover mon habitat.

VOUS AVEZ UN PROJET DE TRAVAUX ?



Mayenne Communauté vous propose un accompagnement :

- **NEUTRE**
- **INDÉPENDANT**
- **GRATUIT**

Vous êtes propriétaire occupant, bailleur, locataire, copropriétaire ?

Vous souhaitez réaliser des travaux d'économie d'énergie, d'adaptation au handicap ou au vieillissement ou réhabiliter intégralement un logement ?

Renseignez-vous auprès d'un seul correspondant :



02 43 91 19 91

- Accompagne tous les ménages.
- Conseils gratuits.
- Permanences :
 - Bientôt un local 21 A place Gambetta.
 - Lassay Les Châteaux (France Services).
 - Martigné-sur-Mayenne (Mairie).

Vous accompagner également dans vos démarches :



02 52 46 00 00

L'Espace Info Energie répond aux questions techniques liées à l'efficacité énergétique, apporte des éléments de connaissance sur les matériaux adaptés à votre logement et à la qualité de l'air, aux bons gestes à adopter pour réduire son impact énergétique.

Règles pour pêcher sur le lac de Haute Mayenne

Pour pêcher, il est obligatoire de posséder une carte de pêche (adulte, mineure, hebdomadaire, journalière...). Vous devenez ainsi adhérent d'une association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique (AAPPMA).

Où se la procurer ?

La carte de pêche est disponible :

- Par internet, directement de chez vous sur le site www.cartedepeche.fr
- Dans les associations ou chez les dépositaires agréés affichant « Ici, cartes de pêches » (détaillants d'article de pêche, presse, café, commerces de proximité). Ils vous communiqueront les lieux de pêche et les conditions particulières à l'exercice de la pêche locale en vous remettant un guide édité par la fédération départementale.



Mayenne Pêche
02 43 04 80 66
Impasse André-Marie Ampère
53100 Mayenne

Office de tourisme Vallée de Haute Mayenne
02 43 04 19 37
quai de Waiblingen
53100 Mayenne

MAYENN'DETENTE
02 43 32 17 02
4 rue Jules Ferry
53100 Mayenne

Bar Tabac le Saint-Martin
02 43 04 18 61
27 bis rue Saint Martin
53100 Mayenne

Restaurant Chez Christèle et Nico
02 43 00 75 50
12 place de l'église
53440 La Chapelle-au-Riboul

Une nouvelle réserve de pêche temporaire est mise en place en 2024. Celle-ci est localisée en aval du barrage du lac de Haute Mayenne à SAINT FRAIMBAULT DE PRIÈRES.

Toute pêche est interdite en aval de l'ouvrage jusqu'à la presqu'île située environ 600m en aval, du dernier samedi d'avril (ouverture de la pêche du brochet) au dernier vendredi de mai inclus.

Cette mesure vient compléter la réserve permanente de 100m en aval du barrage qui interdit la pêche du 1er janvier au 31 décembre.



Déclarez vos ruches

entre le 1^{er} septembre
et le 31 décembre



La déclaration annuelle des colonies d'abeilles est obligatoire pour tout apiculteur qu'il soit amateur ou professionnel, de même qu'aux entreprises, associations, groupements détenant au moins une ruche. Cette déclaration permet notamment :

- D'agir pour la santé des colonies d'abeilles en participant à leur gestion sanitaire.
- D'avoir une meilleure connaissance du cheptel apicole français avec l'établissement de statistiques.

A cette fin, un site de déclaration en ligne a été mis en place à l'adresse électronique suivante : « mesdemarches.agriculture.gouv.fr ».

Pour les personnes n'ayant pas d'accès internet, la déclaration peut être faite à l'aide du cerfa n°13995-07.

Aléop53 : Depuis le 01/01/2025, du changement pour la ligne sur réservation

102 AD AMBRIÈRES > MAYENNE > LAVAL		Véhicules accessibles aux personnes à mobilité réduite									
Ligne sur réservation		Lundi à Vendredi					Samedi				
Circule en période scolaire		OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Circule en vacances scolaires		OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
AMBRIÈRES LES VALLÉES Guillaume Le Conquérant		06:20	08:00		13:00	17:25	08:40		13:00	17:05	
Parc de Vaux ↑		06:22	08:02		13:02	17:27	08:42		13:02	17:07	
LA HAIE TRAVERSAINE Ecole		06:28	08:08		13:08	17:33	08:48		13:08	17:13	
SAINT FRIMBAULT DE PRIÈRES Rue des Vallées		06:32	08:12		13:12	17:37	08:52		13:12	17:17	
MAYENNE Hôpital 2 Baudrairie ↓		06:40	08:20		13:20	17:45	09:00		13:20	17:25	
Hôpital 1 rue Roulois ↓		06:45	08:25		13:25	17:50	09:05		13:25	17:30	
Gare SNCF		06:05	06:50	08:30	10:20	13:30	17:55	06:05	09:10	10:20	13:30
Lycée Léonard de Vinci		06:13	06:55	08:35	10:28	13:35	18:00	06:13	09:15	10:28	13:35
MOULAY Boulevard des Ormeaux		06:18			10:35			06:18		10:35	
MARTIGNÉ-SUR-MAYENNE Rond Point		06:26			10:44			06:26		10:44	
CHANGÉ Route de Mayenne ↓		06:40			11:00			06:40		11:00	
LAVAL Gare Routière SNCF ↓		06:45			11:05			06:45		11:05	
Strasbourg		06:55			11:10			06:55		11:10	

↓ DESCENTE UNIQUEMENT

Aléop REGION PAYS DE LA LOIRE
LA REGION VOUS TRANSPORTE
Du 1er janvier au 31 août 2025

Infos pratiques

- Présentez-vous 5 MIN à l'avance au point d'arrêt.
- FAITES SIGNE au conducteur pour signaler votre présence.
- Préparez votre titre de transport ou votre monnaie avant de monter. BILLET 10 € MAXIMUM pour l'achat d'un ticket unitaire.
- Pensez à réserver votre trajet 24h à l'avance au 09 69 39 14 14.
- Voyagez assis CEINTURE DE SECURITE bouclée.

LIGNE SUR RESERVATION

Le service ne fonctionne que sur **RESERVATION**, après inscription préalable obligatoire (par téléphone). Ce service n'a pas vocation à transporter les élèves à destination et/ou depuis leur établissement scolaire ni à effectuer tout trajet déjà assuré en ligne régulière Aléop aux horaires souhaités.

Réservation de votre trajet dans les 15 jours qui précèdent le déplacement, et au plus tard LA VEILLE AVANT 16H pour un voyage du mardi au samedi, LE VENDREDI AVANT 16 H pour un voyage les dimanches et lundi en appelant :

ALLO ALÉOP au 09 69 39 14 14

Du lundi au vendredi : de 7h à 20h

Le samedi de 8h à 12h et de 14h à 17h

102

AD

LAVAL > MAYENNE > AMBRIÈRES

Ligne sur réservation

Véhicules accessibles aux personnes à mobilité réduite

Lundi à Vendredi

Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Mercredi

Lundi à Vendredi

Samedi

Cette ligne ne circule pas les dimanches et jours fériés

Circule en période scolaire

Circule en vacances scolaires

LAVAL Strasbourg

Gare Routière SNCF

CHANGÉ Route de Mayenne

MARTIGNÉ-SUR-MAYENNE Rond Point

MOULAY Boulevard des Ormeaux

MAYENNE Lycée L. de Vinci

Gare SNCF

Hôpital 1 rue Roulois

Hôpital 2 Baudrairie

SAINT FRIMBAULT DE PRIÈRES Rue des Vallées

LA HAIE TRAVERSAINE Ecole

AMBRIÈRES LES VALLÉES Parc de Vaux

Guillaume Le Conquérant

↑

↑

↑

↑

↑

↑

↓

19:30

19:40

19:43

19:54

20:08

20:12

20:17

14:10

18:25

13:35

13:40

13:45

13:50

13:58

14:02

14:08

18:10

18:15

18:20

18:25

18:33

18:37

18:43

18:10

18:15

18:20

18:25

18:33

18:37

18:43

NON

OUI

OUI

NON

OUI

OUI

OUI

OUI

OUI

OUI

OUI

OUI

OUI

OUI

↑

MONTEE UNIQUEMENT

ALÉOP MON BILLET EN UN CLIC !

Grâce à l'application « WOP m-ticket », achetez vos billets Aléop sans vous déplacer. Elle vous permet d'acheter et de valider vos titres de transport Aléop directement sur votre mobile.



Pour tout savoir sur les perturbations, tarifs, horaires, itinéraires :

consultez le site internet aleop.paysdelaloire.fr

TARIFS ET POINTS DE VENTE

		A BORD	DANS UN POINT DE VENTE	SUR VOTRE MOBILE
Ticket plein tarif trajet simple	2,20 €	✓	✓	✓
Carnet de 10 tickets	17 €	✓	✓	✓
Coupon mensuel	52 €	✓	✓	✓
Coupon mensuel - 26 ans	27 €	✓	✓	✓
Moins de 4 ans	Gratuit	✓	✓	✓

L'ADSL prend sa retraite, la **fibre** prend la relève

Fermeture du réseau télécom historique en Mayenne



PASSEZ À LA FIBRE



Après plus de 50 ans de bons et loyaux services, le réseau DSL et téléphonique historique basé sur le réseau cuivre va définitivement fermer.

LucADSL a tout prévu !

Il est temps de vous présenter la relève : voici **Delfibre**.

La fibre optique est plus **rapide**, plus **adaptée aux besoins et usages** des français et surtout **elle est déjà là !**

TOUS CONCERNÉS

Dans votre commune, le processus de fermeture est engagé. Les opérateurs vont cesser de délivrer leurs services téléphoniques et internet sur le réseau cuivre le **31 janvier 2027**.

Si vous disposez d'un abonnement à la téléphonie fixe (prise en T) ou à Internet (ADSL/VDSL), nous vous invitons à anticiper

au plus tôt la migration de votre abonnement vers un abonnement fibre optique.

Rapprochez-vous de l'opérateur de votre choix pour souscrire à un abonnement fibre optique et ainsi conserver votre numéro de téléphone actuel.

Pourquoi passer dès maintenant à la fibre optique ?



La fibre est **disponible** dans votre commune.



Les **délais de raccordement** observés sont d'environ 3 semaines. Anticipez pour ne pas être coupé.



Actuellement, les **frais de raccordements** sont généralement **offerts** par les opérateurs.



Enfin, vous pourrez bénéficier dès maintenant de tous les avantages de la fibre optique : **vitesse, qualité, stabilité !**



Plan France
Très Haut Débit
REPUBLIQUE FRANÇAISE



Pour en savoir plus
sur la fermeture du réseau cuivre :
treshautdebit.gouv.fr



Point lecture : « la lecture est une amitié » (Marcel Proust)

Depuis 2003, Mayenne Communauté porte une compétence complète en matière de lecture publique et anime pour ce faire un réseau de 19 bibliothèques et médiathèques.

Le point lecture est chargé de contribuer aux loisirs, à l'information, à l'éducation et à l'activité culturelle en mettant à la disposition de tous les frambaldéens un fond de livres en tous genres et découvrir des auteurs qui sauront vous transporter et nourrir votre plaisir de lire. Que ce soient des BD (enfants/adultes), des romans, des polards, des autobiographies des romans de terroir : un large choix de lectures vous est proposé.



Accueil du public : le Samedi de 10h30 à 12h

L'inscription au point lecture est libre et gratuite et permet d'avoir une carte lecteur (utilisable sur tout le réseau intercommunal).

Vous êtes accueillis par des bénévoles qui sauront vous guider dans le fonctionnement du point lecture.



CONTACT : Mairie 02 43 00 87 78

Culte

La commune de Saint Fraimbault de Prières fait partie de la paroisse Ste Anne sur Aron, de même qu'Aron - la Bazoge Montpinçon - Belgeard - Commer - Grazay - Jublains et Marcillé la ville, mais également depuis le 1er septembre 2024 de la nouvelle entité « Espace missionnaire ».

Une messe est célébrée chaque dimanche à 10 h 30 à Aron et chaque vendredi à 16 h 30 à la chapelle de Saint Georges de l'Isle. Les mariages et sépultures sont assurés dans l'Eglise choisie par les familles suivant la disponibilité des Prêtres, diacres ou guides de sépultures.

Pour les baptêmes, Il est privilégié de les célébrer après la messe du dimanche à Aron. Toutefois, certains samedis seront proposés ; dans ce cas, le premier clocher demandé par la 1ère famille sera le lieu de célébration du ou des baptêmes, pour plus de précisions, contacter Elise Chardron au 06 30 31 07 02.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter les membres de l'équipe de proximité :

Monique SALMON (02 43 00 87 80)

ou Claudine CHEMIN (02 43 04 10 99)

Ou directement vous adresser au presbytère d'ARON

Le mardi et le samedi de 10h à 12h.

12, rue de Baladé (02 43 04 21 00).

Mail : paroisse.sainteanne.aron@diocesedelaval.fr



Samedi 30 novembre 2024, la crèche a été installée dans l'église.

Intramuros : Restez au contact !

Afin de vous faciliter la vie et en complément du site internet, la commune dispose d'une application mobile gratuite dédiée à la vie quotidienne : **IntraMuros**.

Vous pourrez retrouver l'annuaire des associations, des équipements publics, les menus de la cantine mais aussi les numéros utiles et d'urgence.

Intramuros vous donne la possibilité d'interagir avec la municipalité : vous pourrez instantanément nous alerter, signaler un incident, des dégradations... Ainsi, l'application vous permet d'informer la mairie en renseignant un lieu, un descriptif rapide, éventuellement une photo.

Alertes : au moindre imprévu, ou information importante sur la commune, nous vous enverrons des alertes en direct que vous pourrez recevoir sous forme de notifications sur votre téléphone (risques météorologiques, incidents, informations importantes...).

Comment ça marche ?

1. Téléchargez l'application sur Google Play ou App Store, c'est gratuit !
2. Choisissez votre commune et abonnez-vous aux notifications.



IntraMuros
L'essentiel est près de chez vous.

Cliquez sur l'icône de téléchargement de votre smartphone.

Play Store (Android) Apple Store (iPhone)

Tapez IntraMuros dans la barre de recherche et téléchargez l'application.

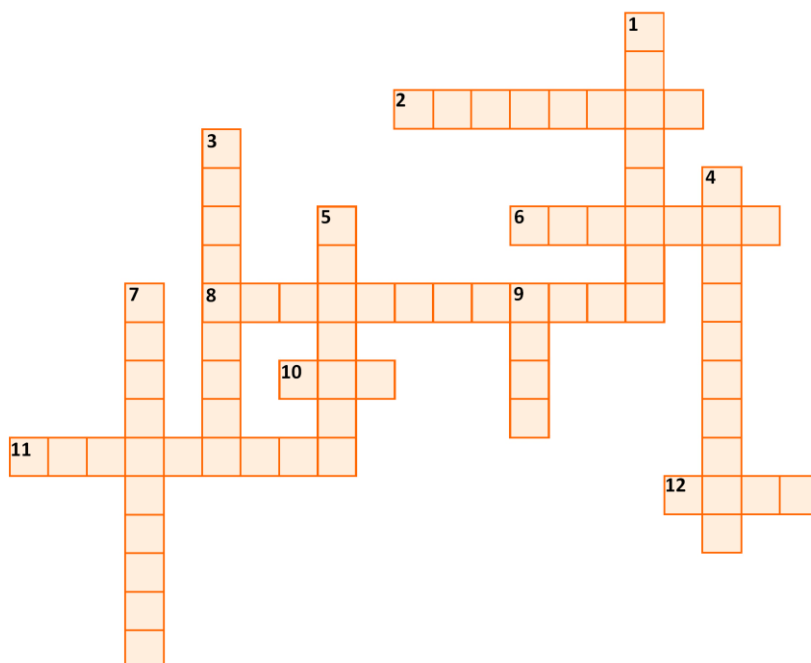
Sélectionnez ensuite votre commune et naviguez dans les différents onglets.

Découvrez les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services mairie de votre commune et des alentours. Recevez les infos importantes par notification.

Téléchargement gratuit

Google Play App Store

À la croisée des mots...



Horizontalement

2. A DONNE SON NOM A L'ECOLE
6. CAVEAU DE PETITE TAILLE
8. ERMITE
10. LES P'TITS CLOWNS
11. API
12. ANCIEN MAIRE



Verticalement

1. LIEU-DIT
3. EQUIPEMENT PRES DE L'ECOLE
4. APPLICATION MOBILE
5. CONSTRUIT EN 1976
7. VILLE JUMEEE
9. COMMUNE LIMITROPHE

Etat civil 2024

NAISSANCES

- BOISNARD Basile
Né le 12/02/2024 – 5, rue de La Lande
- DANDOIS ALeysio
Né le 18/07/2024 – 1 La Mare au Planche

MARIAGES

- Marine HUARD et Corentin DOUARD
Le 18/05/2024
- Madison AUBRY et Tanguy BRUNEAU
Le 29/06/2024
- Florence MOTTIN et William GARNIER
Le 20/07/2024
- Kenrenshy RAZANAJATOVO et Marvin LEMONNIER
Le 24/08/2024
- Marina CARON et Cédric VILLIEN
Le 28/10/2024

DÉCÈS

- GÉNIER Jean-Raymond, le 04/01/2024
M.R Saint Georges de lisle
- BRAULT Solange, le 23/01/2024
1, Chevrigny
- POTTIER Raymond, le 02/03/2024
M.R. Saint Georges de lisle
- MASSON Benoît, le 05/04/2024
6 Les Boussardières
- COQUELIN Patrick, le 04/06/2024
M.R. St Georges de lisle
- CHAUVIN Didier, le 24/06/2024
M.R. St Georges de lisle
- MOTTIN Lucien, le 20/07/2024
1 La Varie
- LABBÉ Patricia, le 24/07/2024
M.R. St Georges de lisle
- PRIMAUX Joël, le 09/10/2024
1 impasse des Ponceaux
- DEVOUGE Bérengère, le 15/10/2024
M.R. St Georges de lisle
- PETIT Jocelyne, le 19/10/2024
M.R. St Georges de lisle

Agenda 2025

JANVIER-FEVRIER-MARS

- 1^{er} Février : Soirée fluo comité des fêtes.
8 Mars : Soirée comité de jumelage (choucroute).

AVRIL-MAI-JUIN

- 5 Avril : Soirée AJSF Football.
18 Mai : Vide grenier (APE).
25 Mai : Frambaldénne.
28 Juin : Fête de l'école.

JUILLET-AOUT-SEPTEMBRE

- 2 au 9 Août : Jumelage (accueil).
28-29 Août : Week-end festif.

OCTOBRE-NOVEMBRE-DECEMBRE

- 4 octobre : Repas CCAS.
15 Novembre : Soirée A.P.E.
28 Novembre : Soirée retraite sportive (huîtres).
Décembre : marché de Noël.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
VOUS ADRESSE SES**

Meilleurs Voeux

2025

Comité de rédaction : Pascal Touchard, Sandrine Nion, Thierry Moutel, Ophélie Garniel, Maggy Janvier, Jennifer Paradis, Lucie Dalibard.

Impression : Lepetit Imprimeur, Mayenne

Crédit photos : Ouest-France, Courrier de la Mayenne, Publicateur libre, Mairie.

REMERCIEMENTS AUX SPONSORS

PLOMBERIE | CHAUFFAGE | ELECTRICITÉ

BOUIN

SARL

02 43 04 44 51

La Gare 53300 ST-FRAIMBAULT-DE-PRÎÈRES
bouinsarl@orange.fr

 **Coiffure Mixte**
INFINI'TIFF

1, Place de l'église
53300 St Frambault de Prières
Tél : 02 43 00 81 58

 **CHARPENTE - COUVERTURE**
Christophe Letertre

Maison Ossature Bois
Réparation - Ramonage

Z.A. - 53300 CHANTRIGNÉ
02 43 00 84 36 - Fax. 02 43 00 17 82

DENOUILLE - GARNIER
Christophe

02 43 04 15 03
06 72 88 76 67

TAXI

Transport malades
assis et personnels
Hospitalisations : Entrées/Sorties
10, rue Pierre Curie - 53100 MAYENNE

 **thelem**
assurances



Maggy JANVIER
944 bd François Mitterrand
53100 Mayenne
02 59 60 05 62
07 71 14 87 08

Mécanique
Carrosserie
Peinture

 **Danveau Automobiles**

MÉCANIQUE VENTE VOYAGE

Route de Lassay Les Châteaux
53300 SAINT-FRAIMBAULT-DE-PRÎÈRE
Tél. 02 43 00 87 21

Port. 06 43 52 08 88
thierry.danveau@wanadoo.fr
www.autos.fr

SARL **Maréchal Christian**

TRAVAUX PUBLICS - TERRASSEMENT
ASSAINISSEMENT - FOSSES SEPTIQUES
AMÉNAGEMENT DE COURS...

Les Mollans 53300
ST-FRAIMBAULT-DE-PRÎÈRES
lesmollans@orange.fr

06 86 80 28 09
02 43 00 98 95

 **MP Bois**

Abattage/Abattage dangereux/ élague

PELOUIN Mathieu
bûcheron/élagueur
à Saint Frambault de Prières

07 80 54 43 78
pelouinmathieu@orange.fr

-Services de garde d'animaux à domicile-

 **c'est la PAWS**

PAWSez vos congés, en toute sérénité !

cestlapaws.fr
06.02.41.53.20.
cestlapaws@gmail.com

Jusqu'à 30 minutes de Saint-Frambault-de-Prières (53300) !

 **SUEZ**

 **DF Électro**

RACHAT - RÉPARATION - REVENTE

06 08 49 81 30
david.foucault6@wanadoo.fr

5 rue des Coquelicots
53300 St-Frambault-de-Prières